

**MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT  
DES AFFAIRES FONCIERES  
ET DE L'HABITAT**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME  
ET DE L'HABITAT**

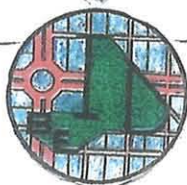
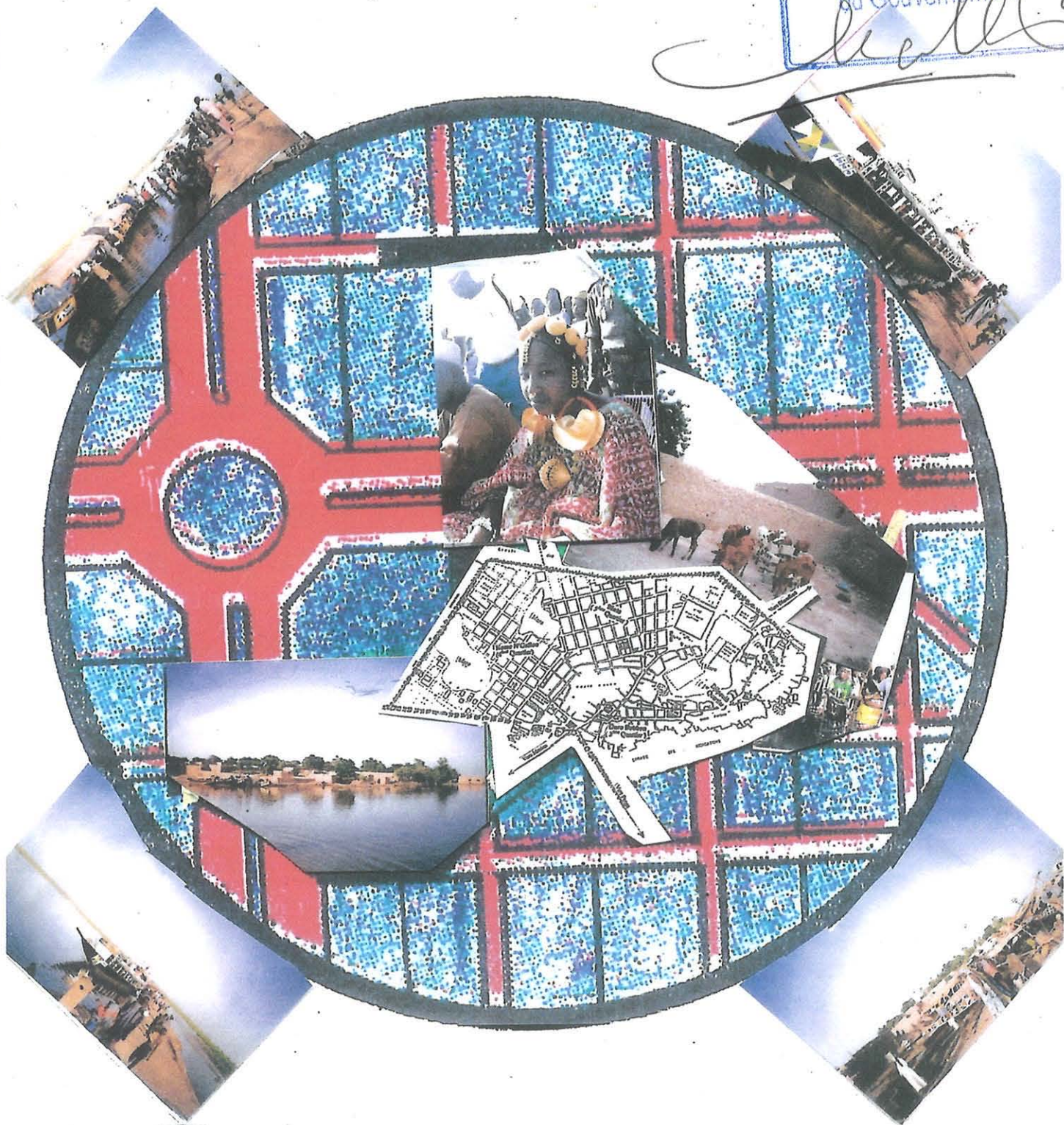
\*\*\*\*\*

**SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME  
DE LA LOCALITE DE TENENKOU ET ENVIRONS  
( COMMUNE URBAINE DE TENENKOU )**

**REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple-Un But-Une Foi**

Authentifié, le... *F. G. Di*

Le Secrétaire Général  
du Gouvernement



**Bureau d'Etudes des Infrastructures et du Développement (BEID SARL)  
BP E856-Tél:229 05 89 /673 06 53 Imm. HOUD baby  
Hamdallaye marché-Bamako-Mali**

DECRET N°04- 291 /P-RM DU 29 JUIL 2004

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE LA  
VILLE DE TENENKOU ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 Juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N° 186/PG-RM du 26 Juillet 1985 portant Réglementation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme et du Schéma Sommaire d'Aménagement et d'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 2 mai 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérim des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1<sup>ER</sup> : Est approuvé et rendu exécutoire pour une durée de vingt (20) ans de 2004 à 2023 le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Ténenkou et environs annexé au présent décret.

Article 2 : Ledit Schéma Directeur concerne la ville de Ténenkou et environs (commune de Ténenkou).

Article 3 : Ledit Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P.U.S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

## SOMMAIRE

	Page
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>Objectifs globaux.....</b>	<b>5</b>
<b>Objectifs spécifiques.....</b>	<b>5</b>
 <b>PREMIERE PARTIE: CONSTAT</b> 	
<b>I.HISTORIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>7</b>
<b>II. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.Situation. ....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.Périmètre d'urbanisation .....</b>	<b>9</b>
<b>III. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1.Analyse du site et de ses contraintes. ....</b>	<b>10</b>
3.1.1.Aspects physiques. ....	10
a) superficie, sols et relief.....	10
b) climat.....	10
c) hydrographie.....	10
d) faune.....	10
e) flore .....	10
<b>3.1.2.Contraintes.....</b>	<b>10</b>
a) contraintes physiques.....	10
b) contraintes juridiques.....	11
c) contraintes culturelles.....	11
d) problématique foncière.....	11
<b>3.2. Occupation du site.....</b>	<b>11</b>
3.2.1. Zones d'habitat.....	11
3.2.2. Zones d'activités.....	11
3.2.3. Zones vertes.....	11
<b>3.3.Evolution du site.....</b>	<b>12</b>
3.3.1.Période pré-coloniale.....	12
3.3.2. Période coloniale.....	12
<b>3.3.3.Période post-coloniale.....</b>	<b>12</b>
a). Période de 1960 à 1977.....	12
b). Période de 1978 à 2003.....	12
<b>IV . DEMOGRAPHIE .....</b>	<b>13</b>
<b>4.1.Population et composition .....</b>	<b>13</b>
<b>4.2.Evolution de la population et taux de croissance .....</b>	<b>13</b>
<b>4.3.Mobilité de la population .....</b>	<b>13</b>
<b>V. ECONOMIE .....</b>	<b>14</b>
<b>5.1.Secteur primaire .....</b>	<b>14</b>
5.1.1. Agriculture.....	14
5.1.2. Elevage.....	14
5.1.3. Pêche.....	15

5.2.Secteur secondaire .....	16
5.2.1. Artisanat .....	16
5.3.Secteur Tertiaire .....	16
5.3.1. Commerce .....	16
5.3.2. Transport .....	17
5.3.3. Administration.....	17
5.3.4. ONG.....	17
Conclusion .....	17
<b>VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>18</b>
6.1. Voirie.....	18
6.1.1. Voirie primaire .....	18
6.1.2. Voirie secondaire .....	18
6.1.3. Voirie tertiaire .....	19
6.1.4. Ouvrages d'art.....	19
6.2. Réseaux divers .....	20
6.2.1. Alimentation en eau potable .....	20
6.2.2. Réseau d'électricité .....	20
6.2.3. Réseau téléphonique-Télévision-Radio .....	20
6.3. Assainissement .....	21
6.3.1. Drainage des eaux pluviales .....	21
6.3.2. Evacuation des déchets liquides .....	21
6.3.3. Evacuation des déchets solides .....	22
Conclusion .....	22
<b>VII. TRANSPORT ET CIRCULATION .....</b>	<b>23</b>
7.1. Etat et organisation du transport .....	23
7.2. Administration et gestion du transport .....	23
<b>VIII. EQUIPEMENTS EXISTANTS .....</b>	<b>24</b>
8.1. Equipements administratifs .....	24
8.1.1. Secteur public .....	24
8.1.2. Secteur privé et O.N.G.....	24
8.2. Equipements scolaires .....	25
8.2.1. Enseignement préscolaire. ....	25
8.2.2. Enseignement fondamental. ....	25
8.2.3. Medersa.....	26
8.3. Equipements socio-sanitaires .....	27
8.3.1. Secteur public.....	27
8.3.2. Secteur privé.....	27
8.4. Equipements commerciaux .....	27
8.4.1. Centre commercial.....	28
8.4.2. Gare routière.....	28
8.4.3. Autres Equipements .....	28
8.4.4. Dépôt de carburant et station service.....	28

<b>8.5.Equipements sportifs et culturels .....</b>	<b>28</b>
8.5.1. Stade.....	28
8.5.2. Aires de jeux.....	29
8.5.3.Espaces culturels .....	29
<b>8.6.Equipements touristiques et de loisirs .....</b>	<b>29</b>
<b>8.7. Equipements culturels .....</b>	<b>29</b>
8.7.1. Mosquées.....	29
8.7.2. Eglises.....	29
8.7.3. Cimetières.....	29
<b>8.8. Equipements de sécurité .....</b>	<b>30</b>
8.8.1. Gendarmerie .....	30
8.8.2. Garde nationale.....	30
8.8.3. Prison.....	30
<b>conclusion .....</b>	<b>32</b>

## DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>34</b>
<b>I.ZONAGE .....</b>	<b>35</b>
<b>1.1.Perspectives de développement de la ville .....</b>	<b>35</b>
<b>1.2. Description du zonage .....</b>	<b>35</b>
1.2.1. Zone d'Habitat .....	35
1.2.2. Zone d'Activités.....	36
<b>II. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>37</b>
<b>2.1. Voirie .....</b>	<b>37</b>
2.1.1. Maillage.....	37
2.1.2. Voies à créer.....	37
2.1.3. Voies à aménager.....	37
2.1.5. Ouvrages d'art.....	38
<b>2.2.Réseaux divers .....</b>	<b>39</b>
2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable.....	39
2.2.2. Réseau d'électricité.....	39
2.2.3. Réseau téléphonique.....	39
2.2.4. Télévision – Radio.....	39
<b>2.3.Environment .....</b>	<b>39</b>
2.3.1.Assainissement.....	39
2.3.1.1.Drainage des eaux pluviales.....	40
2.3.1.2. évacuation des déchets liquides .....	40
2.3.1.3. évacuation des déchets solides .....	40
2.3.2. Préservation de la nature.....	40

<b>III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES</b> .....	41
3.1. Equipements administratifs .....	41
3.2. Equipements socio sanitaires.....	41
3.3. Equipements scolaires .....	41
3.4. Equipements commerciaux .....	41
3.5. Equipements touristiques et de loisir .....	41
3.5. Equipements sportifs et culturels .....	41
3.6. Equipements culturels .....	41
3.6. Equipements de sécurité .....	41
<b>IV . TRANSPORTS</b> .....	43
4.1. Infrastructures .....	43
4.3. Organisation du transport .....	43
4.4. Perspectives .....	43
<b>V. EVALUATION DU SCHEMA</b> .....	44
5.1. Etudes et délimitation d'espaces .....	44
5.2. Zones d'habitat .....	44
5.3. Zones d'activités .....	44
5.4. Voirie et réseaux divers .....	44
5.5. Equipements .....	45
 <b>TROISIEME PARTIE: STRATEGIES D'APPLICATION</b> 	
<b>I. STRATEGIES</b> .....	52
1.1. Stratégie foncière .....	52
1.2. Stratégie institutionnelle .....	52
1.3. Stratégie financière .....	53
1.3.1 Etat.....	53
1.3.2 Collectivités Territoriales.....	53
1.3.3 Privés.....	54
1.3.4 Populations.....	54
1.4. Stratégie sectorielle .....	54
1.4.1 Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°1 ou Secteur Est .....	54
1.4.2 Zone de Plan d'Urbanisme Sectoriel n°2 ou Secteur Ouest.....	55
<b>II. PHASAGE DU SCHEMA</b> .....	56
2.1. Première phase.....	56
2.2. Deuxième Phase .....	56
<b>III. RECOMMANDATIONS</b> .....	57
<b>IV. ANNEXES</b> .....	58
Procès Verbal ( PV) de Délibération du Conseil Communal	
Décision d'Approbation du PV de Délibération	
Liste des participants	

## INTRODUCTION

Ce document est le rapport de l'Etude du Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de la ville de Tenenkou et environs.

Le SDU est un instrument de planification urbaine régit par la Loi N°02-016/AN-RM du 03 juin 2002 fixant les Règles Générales de l'Urbanisme.

Le Ministère chargé de l'Urbanisme a initié dans son programme d'action de l'année 2003 l'élaboration des Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) d'un certain nombre de localités dont celui de Tenenkou et environs.

Le but visé par la présente étude est d'élaborer pour la ville de Tenenkou; un Schéma Directeur d'Urbanisme qui est un document de planification urbaine, un outil précieux de gestion et mieux un véritable tableau de bord à la disposition des autorités communales pour contrôler et gérer la localité.

Le Schéma Directeur vise en effet à définir un nombre suffisant de lignes directrices pour donner une cohérence à l'environnement tout en sauvegardant la possibilité d'initiatives privées et en maintenant des espaces ouverts afin de pourvoir éventuellement aux exigences locales.

Afin de prendre en compte les aspirations des populations, la méthodologie utilisée pour l'élaboration de la présente étude a été la méthode participative. Un séminaire-atelier a été organisé à Tenenkou du 16 au 25 octobre 2003 avec la participation des services techniques locaux, des autorités administratives, municipales et autres personnes ressources.

### Objectif global

L'objectif global du schéma est de déterminer les orientations fondamentales du développement et de l'aménagement du territoire de la localité de Tenenkou et de ses environs.

Le SDU est conçu de manière à promouvoir un meilleur cadre de vie propice à l'épanouissement des hommes.

Il définit les principes d'organisation de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités, de grands équipements, de réseaux de voirie et de réseaux divers. Il traite aussi des stratégies à mettre en œuvre pour l'application des orientations dégagées.

La validité du SDU est de vingt (20) ans. Son actualisation est possible tous les cinq (5) ans, selon les exigences du développement social et économique de la localité.

### Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés sont :

- organiser l'espace autour des centres d'intérêt économiques définis dans le SDU ;
- prévoir un développement harmonieux de la ville par une répartition équitable des équipements ;
- faciliter la gestion des ressources locales ;
- faciliter l'émergence d'un nouvel espace économique.

## PREMIERE PARTIE : CONSTAT

## I. HISTORIQUE

Juchée sur le Toguel Sougoulbé, un des nombreux bosquets appartenant à l'ethnie Sougoulbée, une population venue de la Mauritanie lors de l'invasion almoravide au 12<sup>ème</sup> siècle, formant un arc de cercle autour de la célèbre mare Naouré sebbè à quelques cinq kilomètres au Nord du Diaka dont elle est liée par le canal Mayel Moddibé, toujours dans le delta intérieur du Niger en plein cœur du Massina, la ville de Tenenkou qui est très récente au regard de l'histoire, fut fondée en 1818 sur ordre de Sékou Amadou par Bory Hamsalla Dia. La fondation de cette nouvelle capitale du Massina authentique, répond à des exigences multiples de l'époque notamment les exigences sociales, les exigences économiques et les exigences sécuritaires. La fixation des peulhs était une nécessité absolue, car rien ne pouvait être développé avec une population nomadisante. En plus, la sécurisation du nouvel empire étant une nécessité aussi dans la mesure où il partageait une frontière commune avec le puissant royaume bambara de Ségou d'une part et d'autre part, la protection des troupeaux transhumants dans le Méma et fréquemment en proie aux raids regueibates, des bandits maures qui infestaient la zone s'imposait.

Bory Hamsalla, arrivé avec toute une multitude de serviteurs de la Dina, n'a trouvé dans le bosquet, qu'une seule famille dont le chef se nommait Sambarou Yérorou Sow, un Tiougoulo. Les actuels locaux du préfet occupent l'emplacement de cette toute première habitation. Etant occupés à défricher et à bâtir, les serviteurs parallèlement à leur tâche ardue, entretenaient des rizières tout autour du site. A la question de Bory Hamsalla comment se porte vos rizières, le doyen des serviteurs répondit: "Amirou, (chef), hicca ( cette année) In ( nous) téman ( ramasserons ) ningou (le riz)", sous entendu comme on l'aurait fait s'il s'était agi du bois mort, une manière de marquer l'abondance des futures moissons. Donc le mot " Tenengou" signifie ramassage de riz et la source même du mot est liée au terme ningou qui veut dire riz.

Donc Teningou, en lieu et place de Tenenkou, est le vrai nom de la cité. Les premières demeures qui surgiront de la terre seront celles de la mosquée, du chef Bory Hamsalla, de ses très nombreux enfants et de ses serviteurs et autres compagnons. C'est ainsi que naîtra le premier quartier de la ville, Djippoulé ou le logement des hôtes. Pour le peuplement des lieux, Bory Hamsalla fera appel à plusieurs centaines de familles de par le Massina. Les contrées du Coumbé, Komogallou, Tioubi, Kotya, Ouro Boubou, Tiougoulal, Binta, Seungo, Sogonari, Toulal etc., enveront leurs représentants et ainsi naît Tenenkou.

Ces nouveaux quartiers porteront les noms de leurs terroirs d'origine cela jusqu'à une date récente.

Tenenkou rayonnera par ses multiples écoles coraniques et surtout par une foire hebdomadaire qui s'y tient chaque jeudi, un lieu idéal d'échanges, contribuant de beaucoup au développement économique et de la cité et de toute la zone.

Comme tout regroupement humain, la ville a connu plusieurs chefs dont certains ne venant guère de la famille fondatrice. Ce sont:

- Bory Hamsalla Dia : 1818-1838;
- Amadou Sékou Amadou Barry 1838-1845;
- Mamoudou et Abdoul Salam Barry: 1845-1866;
- El Becaye Countah: 1866-1870.

De 1870 à 1894, la cité sera vidée de ses habitants, c'est l'exode au Kounari, exode dû à la terreur toucouleure.

A l'occupation coloniale française en 1894 sur ordre du colonel Louis Archinard, Allaye Hamsalla incitera les Macinaké à rejoindre le bercail et gèrera la cité de 1894 à 1896. La colonisation étant un fait accompli, Amadou Abdel Kader Cissé n°1 dit Am Balédio sera nommé par décision n°160 en date du 27 avril 1897, chef de la cité.

Il sera destitué et sera remplacé tour à tour par:

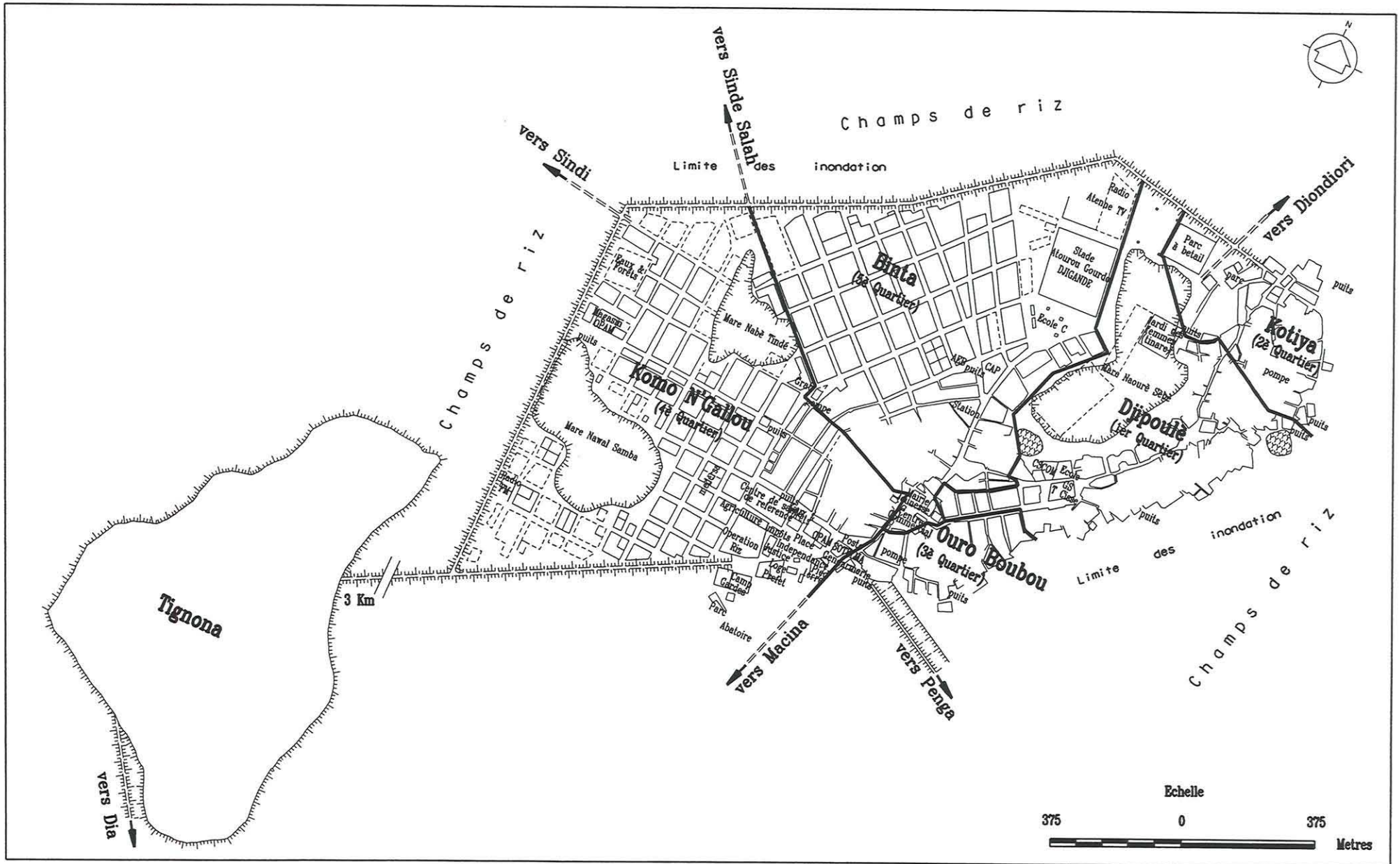
- Amadou Abdel Kader Cissé n°2 dit Am Danédio 1910-1912;

- Mamoudou Abdel Kader Cissé 1912-1913;
- Guinda Hamnaïwa Cissé 1913-1914
- Abdel Kader Amadou Cissé dit Amirou Souka: 1914-1920;
- Bory Abdoul Salam Cissé dit Polel Missidé 1920-1938;
- Tahirou Amadou Cissé 1938-1964;
- Bory Amadou Cissé 1964-1967;
- Tahirou Amadou Cissé 1967-1984;
- Amadou Abdel Kader Cissé dit Diadié Alpha 1985-1990;
- Abdoullaye Abdel Kader Cissé depuis l'année 1990.

Tenenkou fut capitale provinciale du Massina sous la dîna de 1818 à 1862, capitale provinciale du Massina français, de 1894 à 1910, capitale cantonale du Djippoulé, de 1910 à 1958, chef lieu de subdivision, de 1958 à 1960, chef lieu de cercle de cette date jusqu'au jour d'aujourd'hui.

Commune urbaine depuis 1996, la ville de Tenenkou qui a pourtant évolué malgré les contraintes, s'étend sur une superficie de 6 km<sup>2</sup> pour une population estimée, selon le recensement de 1998, à 7.675 habitants, soit une densité de 1.297 hts au km<sup>2</sup>. Sa population est d'ethnies diverses, réparties entre cinq quartiers: Kotya, Djippoulé, Komogallou, Binta et Ouro-Boubou. Les musulmans constituant plus de 99%, de la population qui s'adonne à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche, au commerce, à l'artisanat. Il est parlé le Foulfoulbé, le Bamanakan, le Bozo, le Sonraï, le Tamacheq, le Dogon, le Bomou, le Sarakolé, qui sont des signes forts montrant que la ville est devenue cosmopolite.

# PRESENTATION DE LA VILLE DE TENENKOU



## II PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune urbaine de Tenenkou a été créée à l'instar des autres communes, par la loi n°96-053 du 04 novembre 1996. Ses instances ont été mises en place en Août 1999. Formée de la seule ville de Tenenkou, la commune se compose de cinq (5) quartiers qui sont: Kotya, Djippoulé, Komogallou, Binta et Ouro-Boubou. Située dans le delta intérieur du Niger en pleine zone inondée, la commune urbaine de Tenenkou est totalement enclavée. Malgré ce très sérieux handicap, elle demeure une plaque tournante, économiquement reliée à plusieurs localités par la route de février à juillet. Ainsi, elle est à:

- 25 km de Diondiori;
- 34 km de Sossobé;
- 75 km de Toguéré Coumbé;
- 45 km de Diafarabé;
- 90 km de Ké-Macina,
- 215 km de Ségou;
- 105 km de Mopti;
- 100 km de Djenné;
- 65 km de Dioura;
- 168 km de Léré;
- 460 km de Sikasso.

L'accès en période des crues, (septembre à janvier), se fait par pirogue, bateau et pinasse. Un mois dans l'année (juillet ou Août) en fonction de la crue, la commune est complètement isolée et inaccessible.

Elle est limitée:

- à l'Ouest par la commune de Diaka;
- à l'Est par les communes de Ouro-Ardo et Ouro-Guiré;
- au Nord par la commune de Sougoulbé;
- au Sud les communes de Diaka et de Ouro-Guiré.

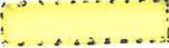


Couvrant une superficie de 6 km<sup>2</sup>, protégée des crues par une digue de 4 km, en guise de ceinture de sécurité, la commune urbaine de Tenenkou a une population de 7 675 hts (recensement 1998). Elle est administrée par un conseil communal qui se réunit une fois par trimestre. La durée de ses sessions est de 10 jours pour les sessions ordinaires et de 15 jours pour les sessions extraordinaires ou budgétaires.

Le conseil communal se compose de 11 membres.

Le bureau communal présidé par le Maire, comprend trois (3) adjoints. Le personnel se compose du secrétaire général qui assure aussi les fonctions de régisseur des dépenses, d'un régisseur chargé des recettes, de deux commis et de deux gardiens.

# PERIMETRE D'URBANISATION

## LEGENDE

-  Limite du périmètre
-  Ville du périmètre
-  Piste à praticabilité saisonnière

TENENKOU



### III. ANALYSE, OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE

#### 3.1. Analyse du site et de ses contraintes

##### 3.1.1. Aspects physiques

###### a) Superficie, Sols et Relief:

Comprenant la seule ville de Tenenkou, la commune urbaine couvre une superficie de 6 km<sup>2</sup>. Elle est située sur un bosquet en plein cœur du Massina et se trouve entourée d'eau pendant six mois de l'année. Le site renferme trois mares dont la première du nom de "Naouré sebbé" située au Nord-Est que bordent les quartiers Kotya, Djippoulé et Binta. La seconde mare dénommée "Nawal samba", située à l'Ouest et englobée en partie par le quartier Komogallou. La troisième située au Nord-Ouest, dans le même quartier se nomme "Nabbé tjindé". Les terres arables à sols argilo-sablonneux se trouvent dans la plaine rizicole.

###### b) Climat

Le climat de type soudano-sahélien est caractérisé par une saison pluvieuse de juin à septembre et une saison sèche, d'octobre à mai, avec une période froide de novembre à février.

###### c) Vent - Pluviométrie

La mousson alterne avec l'harmattan suivant les saisons.

Tableau n°1: Moyennes des relevés pluviométriques des 10 dernières années

N°	Année	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
1	Hauteur de pluie mm	676,7	323,9	377,6	269,1	347,9	577,6	291,6	470,6	385	463
2	Nombre de jour	49	34	31	29	28	32	26	29	24	40

Source: SLACAER

Il ressort du tableau que la hauteur de pluie la plus élevée a été enregistrée en 1994 avec 676,70mm, pendant 49 jours. La hauteur de pluie la plus faible a été enregistrée en 1997 avec 269,10mm, pendant 29 jours.

###### d) Hydrographie

Tenenkou n'a aucun cours d'eau permanent, hormis les mares pluviales citées tantôt.

Cependant, le canal la reliant au bras du fleuve Niger le Diaka contribue à l'inondation des rizières qui l'entourent.

###### e) Faune

Au niveau de l'avifaune, on peut remarquer quelques moineaux, des tourterelles et des martins pêcheurs tous transhumants. Il existe dans la commune une très importante population de souris, de hérissons, quelques varans ou gueules tapées, des reptiles types vipères, couleuvres et najas cracheurs. La présence de gibiers de quelle que nature que ce soit n'a pas été constatée.

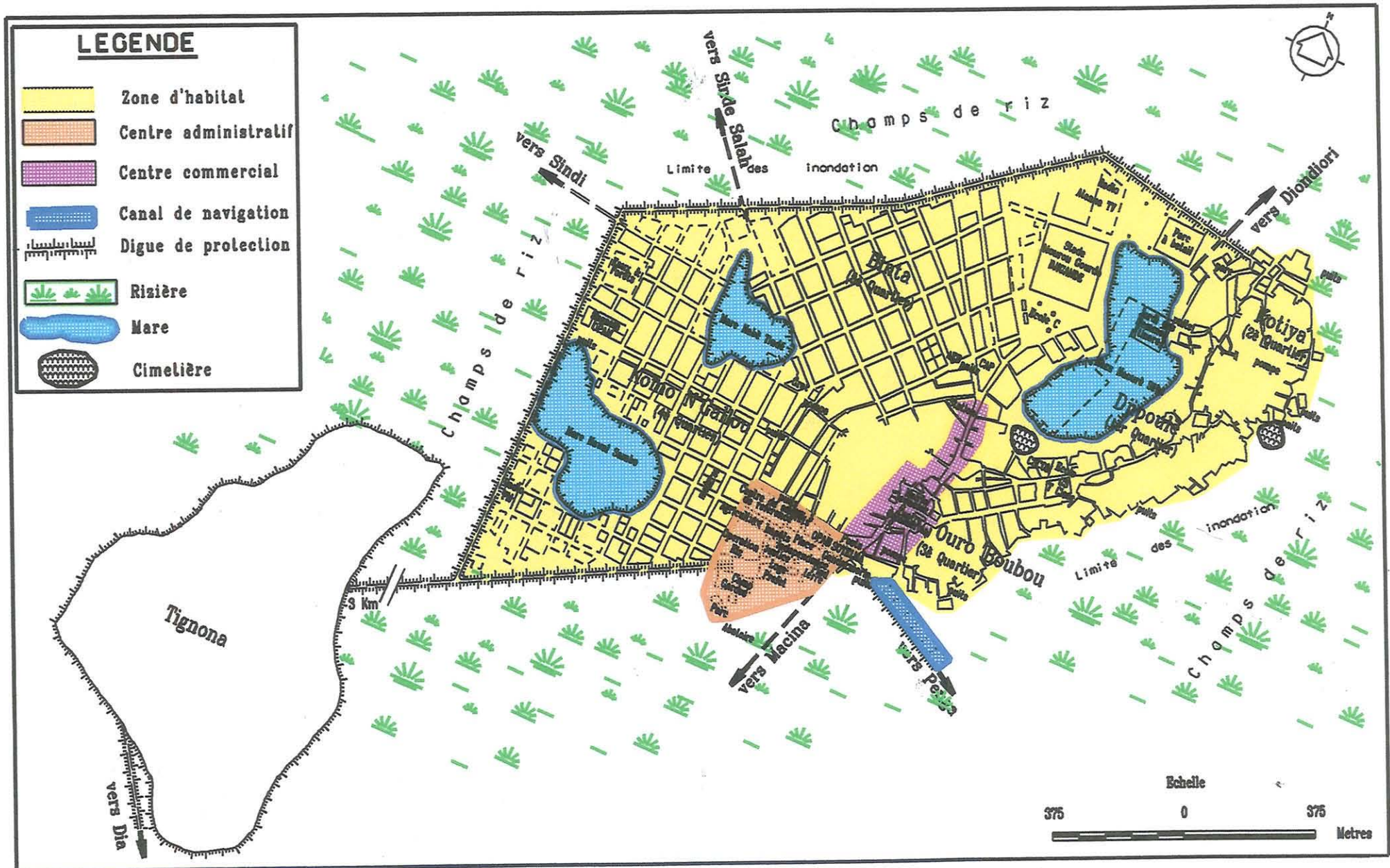
La faune aquatique est très importante et variée. Les poissons les plus rencontrés sont: la carpe, les silures, le poisson chien et le frétin.

###### f) Flore

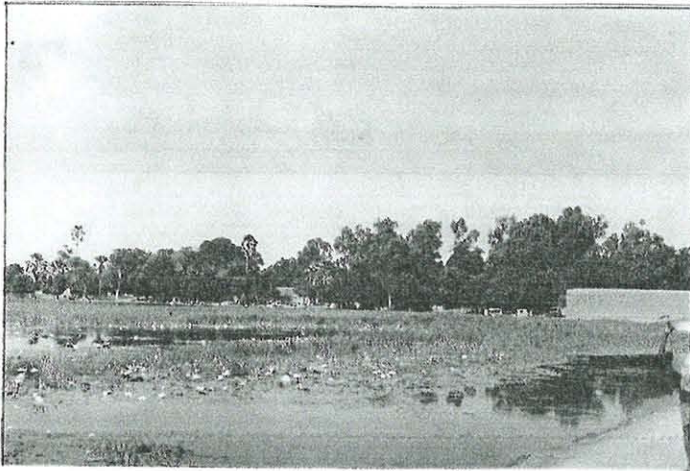
La ville de Tenenkou est peu boisée. Mais on n'y rencontre des types d'arbres caractérisant la zone soudano-sahélienne à savoir: le tamarinier, le baobab, le rônier, le jujubier etc... Il existe aussi des arbres introduits sous la colonisation : il s'agit du manguier et du caïcédrat et enfin d'autres importés à l'indépendance: neem, gmelina, écalyptus.

L'extension de la ville qui a nécessité la confection d'une digue en guise de ceinture de sécurité, a ravagé le tapis herbasé. Le bourgou, herbe tant prisée par les animaux, croît par ci par là, surtout dans la mare Naouré sebbé.

# VILLE DE TENENKOU ANALYSE-OCCUPATION ET EVOLUTION DU SITE



## CONTRAINTES DU SITE



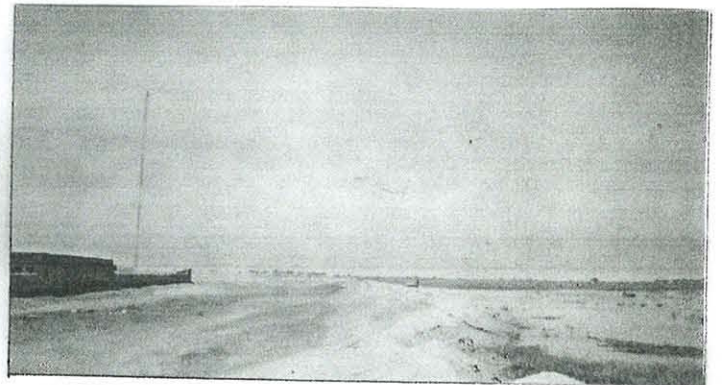
Zone inondable



Mare (naouré sebbé)



Rizière autour de la ville



Digue de protection contre les inondations



Terre obtenue par remblayage  
des zones inondables



Canal de navigation

### 3.1.2. Contraintes

#### a) Contraintes physiques:

Les trois mares de la ville en plus d'autres entourant les lieux , constituent les principales contraintes physiques de la commune, qui entravent l'extension de la ville.

#### b) Contraintes culturelles:

Aucune contrainte culturelle n'existe à Tenenkou.

#### c) Contraintes juridiques:

Il existe dans la commune quelques titres fonciers datant de l'époque coloniale et qui portent sur les parcelles d'habitation. Les environs immédiats de la ville ne font l'objet d'aucun titre pouvant entraver son extension.

#### d) Problématique foncière:

La confection de la digue en guise de ceinture de sécurité dans les années 1979-80, a permis une extension de la ville. Pour ce qui concerne les espaces verts, rien n'a été entrepris. Les parcelles résultantes de la confection de la digue, ont été attribués pour usage d'habitation. A ce jour, la commune ne dispose d'aucune parcelle à distribuer. La taille moyenne des parcelles d'habitation est de 600m<sup>2</sup>.

## 3.2. Occupation du site

### 3.2.1. Zone d'habitat

Les 5 quartiers forment la zone d'habitat. Les différents quartiers sont sillonnés et reliés entre eux par des rues étroites et sinueuses. Deux grandes rues traversent la ville longitudinalement. La première va de la cité administrative traverse le marché, pour rejoindre à l'extrême Nord-Est la voie menant à Diondiori. Cette dernière qui se sépare de la première au niveau du marché, traverse les quartiers Binta et Komogallou pour ensuite longer le galbal situé non loin de la digue de protection. Deux types d'habitat existent à Tenenkou. Le premier constitué de batisses en banco, dont certaines sont revêtues de tuiles, briques cuites et le second constitué par les bâtiments en dur le plus souvent appartenant à l'Etat.

### 3.2.2. Zones d'activités

Elles se composent essentiellement du centre commercial et de la cité administrative.

#### □ Le centre commercial :

il est limité:

- a l'Est par le quartier Djippoulè;
- à l'Ouest par la cité administrative;
- au Nord par le quartier Binta;
- au Sud par le quartier Ouro-Boubou.

Il comprend un marché central, des boutiques et des magasins. Le marché est doté d'un hangar en tôle datant de 1951. La superficie du centre commercial est d'environ 5 ha.

#### □ La cité administrative:

Elle comprend: la SOTELMA, la Brigade de Gendarmerie, le SLRC, l'ancienne OPAM abritant la maison d'arrêt et le bureau du commandant de brigade, le pied à terre, les bureaux du cercle, le logement du 1<sup>er</sup> adjoint au préfet, celui du second adjoint, les bureaux de la protection de la nature, le Centre de Santé de Référence , le SLACAER, le Complexe Impôts-Trésor, celui de la Justice, le Complexe de l'Opération riz, les appartements de la préfecture, le Camp de la Garde Nationale, les anciens bureaux et logement du Service de l'Elevage.

La cité administrative couvre une superficie d'environ 12 ha.

D'autres équipements non moins importants constituent également des zones d'activités. Ce sont le garbal, la berge d'embarquement et de débarquement, les multiples parcs pour laitières, les différents périmètres maraîchers sis au " Naouré sebbé" dans leur majorité.

Les zones vertes sont constituées de périmètres maraîchers entretenus par les femmes des quartiers bordant "Naouré Sebbé": Kotya, Djippoulé et Binta. Les produits de l'exploitation sont écoulés sur place.

### **3.3. Evolution du site**

#### **3.3.1. Période pré-coloniale**

La première zone d'habitation avant la colonisation, allait de Horé-coumbé à l'Est aux environs de la SOTELMA à l'Ouest, à la berge d'embarquement au quartier Ouro-Boubou au Sud et au quartier sougoulbé sous-secteur du quartier Komogallou au Nord jusqu'à l'ancien cimetière surplombant "Naouré sebbé". Les rues sont tortueuses et les bâtiments sont en banco.

#### **3.2.1. Période coloniale**

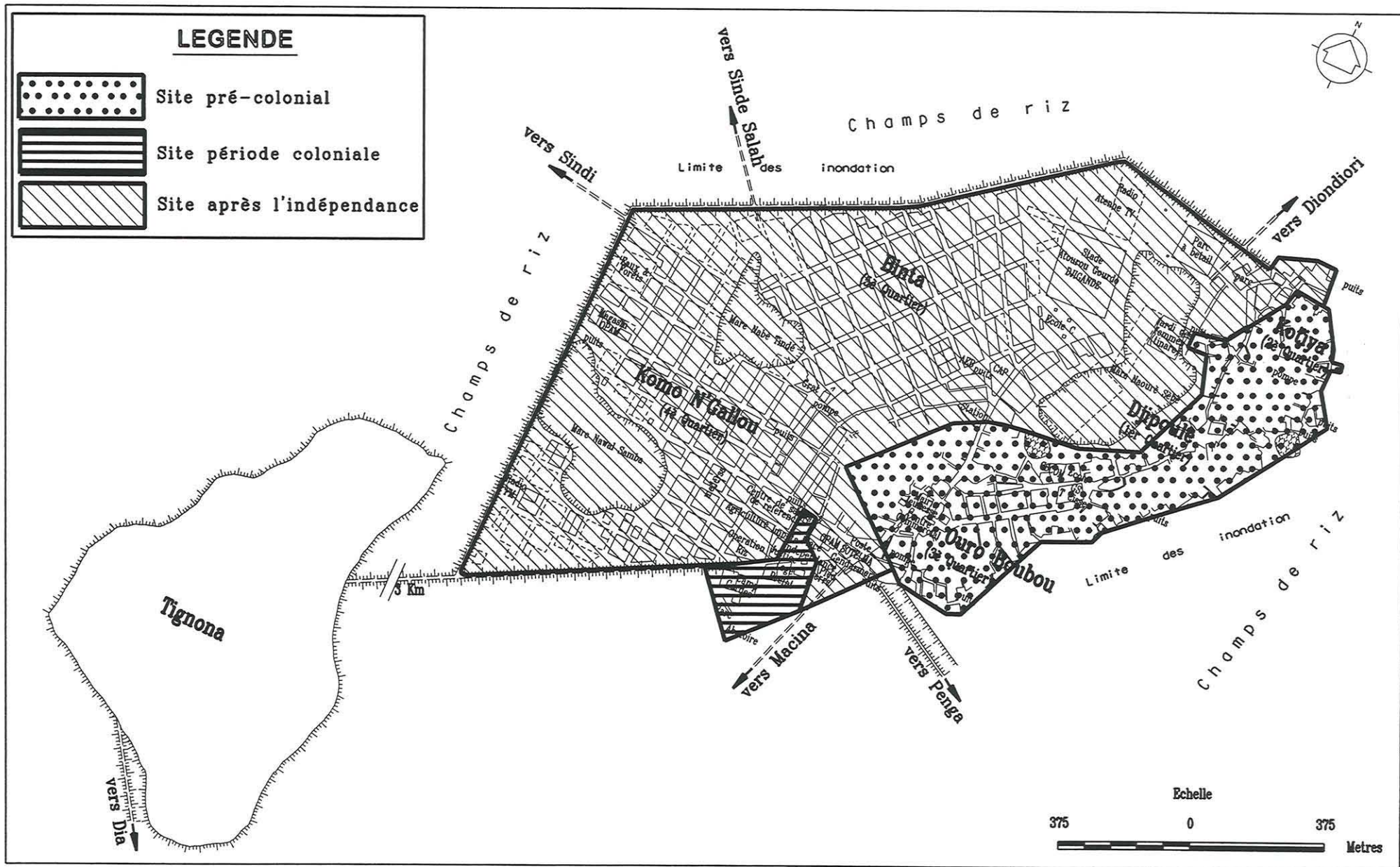
Pendant cette période on assista à la construction de l'immeuble "Bœuf" aujourd'hui en ruines au centre-ville en 1930, de l'école primaire publique de Tenenkou en 1947, du dispensaire en face en 1957, des bureaux de la Poste (actuelle logement du CB) en 1942; de la boucherie depuis 1949; des bâtiments du S.M.D.R depuis 1936; du logement actuel du 1<sup>er</sup> adjoint du préfet en 1951; des locaux du cercle en 1952; du parc en 1953. Ces bâtiments sont en dur.

#### **3.3.3. Période post-coloniale**

Une partie du quartier Binta et surtout le quartier Komogallou ont été créés après la réalisation de la digue de protection. Pendant cette période le Centre de Santé de Référence, le SLACAER, les nouveaux bâtiments de l'OPAM, l'Opération riz, le stade omnisports, le CAP ont été réalisés.

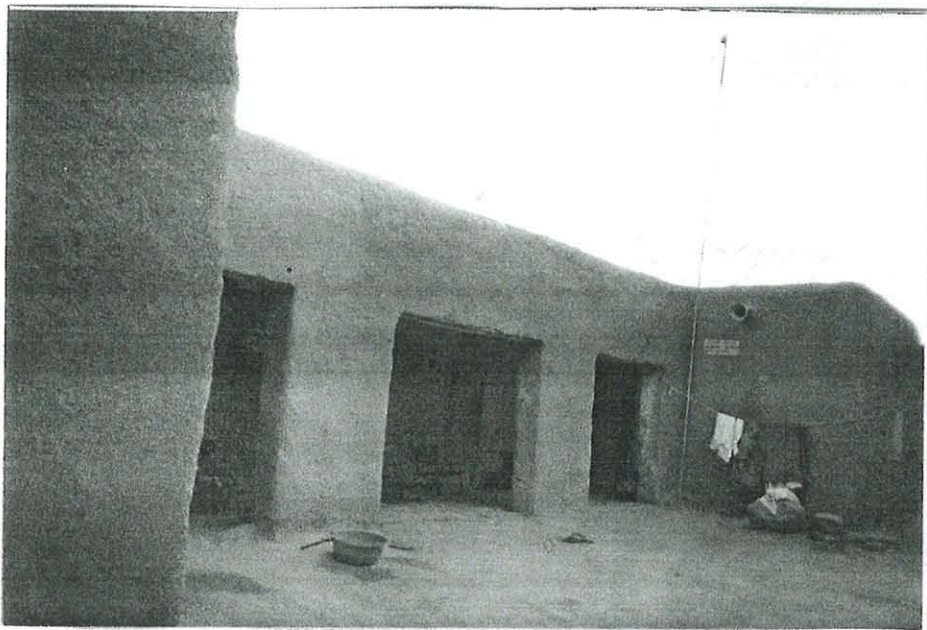
# VILLE DE TENENKOU

## EVOLUTION DU SITE



# HABITAT

Habitat traditionnel  
" la hôte "



Habitat traditionnel  
en banco

Habitat traditionnel  
Amélioré



## IV DEMOGRAPHIE

### 4.1. Populations et compositions

Les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat au Mali, des années 1976, 1987, 1998, constituent les documents pour l'analyse démographique de la ville de Tenenkou. La population de la cité était de:

- 4.998 habitants en 1976;
- 7.313 habitants en 1987;
- 7.675 habitants en 1998.

La population masculine était de 2.433 personnes soit 48,7% en 1976 contre 2.565 soit 51,3% pour les femmes. En 1987, la population masculine représentait près de 49,55% contre 50,5% pour les femmes. En 1998, le pourcentage de la population masculine a diminué pour atteindre 47,3% et la population féminine a augmenté pour atteindre 52,7%

Tableau n°02: Population –ménages concessions.

N°	Année	Population	Ménages	Concessions	Ménages concession	Personnes ménages	Personnes concession
1	1976	4.998	1.113	456	2,44	4,5	10,96
2	1987	7.313	1.515	780	1,94	4,8	9,40
3	1998	7.675	1.519	846	1,80	5	9,10

Il ressort du tableau que le nombre de ménages par concession est sensiblement le même, soit près de 2,44 ménages par concession. Le nombre de personnes par ménage a augmenté de 4,5 à 5 entre 1976 et 1998, tandis que le nombre de personnes par concession oscille entre 10,96 et 9,40. La population de la ville est majoritairement composée de Peulhs, de Bozos, de Bambaras, de Dogons et de Saracollés.

### 4.2. Evolution de la population et taux de croissance

La population de la ville était de 4.998 hts en 1976, 7.313 hts en 1987 et 7.675 hts en 1998.

Le taux de croissance démographique a atteint 3,5% en 1987 et 0,44% en 1998.

La population n'a augmenté que de 362 personnes entre 1987 et 1998, alors qu'entre 1976 et 1987, elle a augmenté de 2.315 personnes. La chute remarquable du taux de croissance est certainement due à des erreurs de recensement et à une forte migration occasionnée par la sécheresse.

En appliquant le taux de croissance constaté en 1998 soit 0,44%, la population actuelle serait de l'ordre de 7.850 personnes.

Le taux moyen de croissance à l'horizon de 20 ans, soit 2023, peut être estimé à 2,2% qui est le taux national à adopter pour les projections dans les centres urbains à chaque fois que le taux de la localité est inférieur à ce taux. Avec le taux de 2,2%, la population de la ville en 2023 serait de l'ordre de 12.130 habitants.

### 4.3. Mobilité de la population

La population de la commune de Tenenkou se déplace surtout vers les villes de Niono, de Ségou, de Sikasso, de Bamako, ainsi qu'en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Cameroun et au Nigéria, à la recherche d'un mieux être économique. Parallèlement les populations des 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> régions se déplacent également vers la commune de Tenenkou à la recherche de meilleurs pâturages et pour exercer la main-d'œuvre saisonnière.

## V. ECONOMIE

Située dans la zone inondée dans le delta intérieur du fleuve Niger, la commune de Tenenkou possède une économie agropastorale basée sur les trois secteurs économiques traditionnels à savoir:

- le secteur primaire;
- le secteur secondaire;
- le secteur tertiaire.

### 5.1.Secteur Primaire

Il concerne l'agriculture, l'élevage et la pêche.

#### 5.1.1.Agriculture

Bénéficiant d'importantes plaines inondables, les populations de la commune pratiquent principalement la riziculture . Le mil est cultivé de façon marginale comme culture de diversification.

Les quantités produites sont indiquées dans le tableau suivant:

Tableau n°03: Evolution de la production de riz dans la commune.

Spéculation	Superficie cultivée (ha)					Production (T)					Rendement moyen en kg/ha				
	années					Années					Années				
Riz	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003	1999	2000	2001	2002	2003
	728	698	686	677	690	510	279	412	338	-	700	400	600	500	-

Source: Opération riz

L'analyse des chiffres montre que la production est assez faible compte tenu des énormes potentialités dont la commune dispose.

#### 5.1.2.Elevage

L'abondance des pâturages dans la commune ainsi que l'existence de l'eau pour l'abreuvement des animaux ont contribué à faire de la localité, une zone d'élevage par excellence. Les pâturages de la commune servent aussi pour les animaux en transhumance venant d'autres parties du Pays.

Tableau n°04: Situation du cheptel existant dans la commune urbaine

N°	Années	2000	2001	2002	2003
	espèces				
1	Bovins	115.792	119.374	123.065	126.757
2	Ovins	70.441	74.148	78.050	81.952
3	Caprins	28.111	29.590	31.185	32.744
4	Asins	4.351	4.439	5.550	6.661
5	Camelins	173	175	176	178
6	Equins	364	383	403	424
7	Volailles	30.273	35.615	41.900	48.185

Source: SLACAER Tenenkou

L'analyse des chiffres montre que les effectifs des animaux toutes espèces confondues ont connu une croissance positive de 2000 à 2003.

La même tendance est observée dans le tableau ci-dessous en ce qui concerne l'évolution du nombre des abattages.

Tableau n°05: Situation des effectifs des abattages contrôlés

N°	Années	2000	2001	2002	2003
	Espèces				
1	<b>Bovins</b>	826	651	1.032	968
2	<b>Ovins</b>	333	351	447	295
3	<b>Caprins</b>	263	355	826	505
4	<b>Camelins</b>	-	-	1	1
5	<b>Volailles</b>	22.704	26.711	31.425	31.425

Source: service vétérinaire

### 5.1.1. Pêche

Elle est pratiquée généralement dans le bras du Niger appelé Diaka, les mares et les plaines. On rencontre toutes les principales espèces de poissons vivants dans le delta central du Niger.

Le tableau suivant donne une indication des quantités pêchées par année.

Tableau n°06: Evaluation des quantités de poissons frais débarqués sur le marché en (kgs)

N°	Années	2001	2002	2003
	espèces			
1	<b>Carpes</b>	1.400	1.250	600
2	<b>Silures</b>	800	600	600
3	<b>Tinééné</b>	900	600	300
4	<b>Poissons chat</b>	800	700	400
5	<b>Krokotos</b>	600	500	300
6	<b>Capitaines</b>	700	400	300
7	<b>Poissons chien</b>	400	200	200
8	<b>" Wondo "</b>	150	120	91
9	<b>Total</b>	<b>5.750 kgs</b>	<b>4.370 kgs</b>	<b>2.791 kgs</b>

Source: Service Opération Pêche.

L'analyse des chiffres montre que la carpe est l'espèce la plus pêchée bien que sa production ait baissée de près de la moitié en 2003 par rapport à 2002. Par ailleurs d'une manière générale, la production toutes espèces confondues est fluctuante. Celle du capitaine étant en baisse d'année en année à partir de 2001.

En dehors du poisson frais, la commune produit aussi une quantité importante de poissons transformés.

## 5.2.Secteur secondaire

Il est peu dynamique et la seule activité pratiquée est l'artisanat. Dans la commune on rencontre les artisans suivants: les tisserans, les potiers, les menuisiers, les bijoutiers, etc.... Ces acteurs sont organisés en association qui est elle même affiliée à la chambre des métiers du Mali.

## 5.3.Secteur tertiaire

L'activité dominante du secteur est le commerce. Les produits qui font l'objet de ce commerce sont:

- Produits locaux : poisson frais, fumé ou séché, les sous produits de la pêche( huile de poisson), les poteries, les céréales etc. . .
- Produits agricoles exotiques: provenant d'autres régions du pays et ailleurs: igname, pomme de terre, fruits et légumes frais, condiments, bétail.
- Produits industriels importés: pièces détachées pour véhicules divers et engins à deux roues, quincaillerie, produits de beauté etc. . .

Les commerçants de la localité sont des semi-grossistes et même des petits détaillants regroupés en association. Ils sont soit en location dans les boutiques ou magasins des particuliers soit sur des espaces gérés par la mairie. La journée du jeudi est réservée pour la foire hebdomadaire de la commune.

Les difficultés que vivent les commerçants sont entre autres: le manque d'un marché aménagé; l'insuffisance d'octroi de crédits constituant des fonds de roulement et l'enclavement de la ville.

### 5.3.2. Transport

Les principaux moyens de transport de la localité sont:

#### 1°) Transport fluvial:

Il est pratiqué de juin à janvier en année normale et est assuré par les pirogues et les pinasses. En cas de faible crue, cette période va de juillet à décembre.

#### 2°) Transport terrestre:

Il va de mars à juin et est assuré par les camions, les mini-bus, les cars en transport inter-urbain. Les charrettes et les pousse-pousses assurent le transport à l'intérieur de la ville.

Tenenkou est relié aux différentes agglomérations telles que: Mopti, Ké-Macina; Dicko; Ségou; Niono et Bamako par voie fluviale et terrestre.

Les difficultés rencontrées dans la commune sont énormes. On peut citer le mauvais état des voies empruntées, l'inexistence de routes, l'état défectueux des moyens de transport inter-urbain.

### 5.3.3 Administration

Dans la commune existent des services déconcentrés de l'Etat: le Cercle; la Perception; les Impôts; la Justice; le SLACAER; la Santé; la Gendarmerie; l'Office des Postes; la Conservation de la Nature; le SLRC; l'Office riz; l'Opération pêche; le Service de Développement Social et de l'Economie Solidaire; le CAP; la Garde républicaine; le Conseil de Cercle; la Mairie; la Radio rurale; la Délégation locale de la Chambre d'Agriculture; le Syndicat des transporteurs etc...

### 5.3.4 ONG ( Organisations non gouvernementales )

Elles sont représentées par le GRAT; l'Amprode Sahel et le A.C.A.

**1°) Groupe de Recherche et d'Application Technique (GRAT)**

Il intervient dans l'agriculture; l'hydraulique villageoise; l'éducation, le crédit/épargne; la protection de l'environnement; la vulgarisation des foyers améliorés.

**2°) Appui Conseil, Assistance (A.C.A)** : intervient dans l'éducation; la construction des salles de classes; la formation des comités de gestion des communes; l'élaboration des projets de construction d'écoles. Elle intervient aussi dans le domaine du renforcement des capacités d'assistance aux communes rurales.

**3°) Amprode Sahel:** ( Association Malienne pour la Protection et le Développement dans le Sahel): intervient dans l'éducation; la construction de classes et le renforcement des capacités des membres de l'A.P.E dans la maîtrise d'ouvrage.

**.Conclusion**

La commune urbaine de Tenenkou dépend en grande partie du secteur primaire.

Les contraintes liées à ce secteur sont: l'enclavement; la non mécanisation de l'agriculture; le manque d'énergie électrique; l'insuffisance de structures de financement. Il est souhaitable de trouver une solution à ces problèmes en procédant à l'électrification de la ville de Tenenkou; à la construction des routes: Ké-Macina Tenenkou et de la bretelle Penga-Tenenkou; à la mécanisation de l'agriculture afin de créer une synergie pouvant aboutir à l'installation du secteur secondaire et développer le secteur tertiaire pour une amélioration des conditions de vie des populations.

## VI. VOIRIES, RESEAUX DIVERS ET ASSAINISSEMENT

### 6.1.voirie

Elle est constituée de voies terrestres et fluviales qui elles mêmes peuvent être classées en primaire, secondaire et tertiaire.

#### 6.1.1 Voirie primaire

##### a) Voie fluviale

Elle est composée du canal de Penga, du fleuve Niger et de son bras le Diaka.

Les principaux axes desservis sont:

- Tenenkou-Penga-Dia-Diafarabé-Mopti pratiqué une fois par semaine par les grosses pinasses (gros porteurs). Sa longueur est de 290 km environ et est praticable pendant seulement 4 mois/12 dans l'année.
- Tenenkou-Macina-Ségou long de 430 km. Il a les mêmes caractéristiques que le premier mais plus important du point de vue trafic.
- Tenenkou-Toguéré Coumbé long de 120 km environ. Il dessert les communes rurales de Ouro Ardo et Diondiori.

La ville ne dispose pas de quai. L'embarcadère actuelle est une mare naturelle sur creusée à la suite de son exploitation comme carrière de banco. Le canal de Penga y aboutit directement.

##### b) Voirie terrestre: Les principales pistes sont:

- La piste Macina-Diafarabé-Dia-Tenenkou-Toguéré Coumbé. longue de 165 km, n'est praticable que pendant 7 mois /12. Elle est en mauvais état. Elle compte 5 ouvrages et constitue le prolongement de la RR24.
- La piste Tenenkou-Sendé Niono longue de 135 km, elle est difficilement praticable en saison des pluies. Son état est mauvais.
- La piste Tenenkou-Penga-Ganguel-Ouro-Modi-Mopti longue de 120 km environs dont 6 km (Tenenkou-Penga en voie digue) son état est aussi mauvais. La digue de Penga est utilisée par les animaux durant la période de traversée.

#### 6.1.2.Voirie secondaire

##### a) Voie fluviale:

Elle est composée des voies d'accès à la ville de Tenenkou pendant les hautes eaux

Il s'agit de:

- Tenenkou-Sindé, Tenenkou-Tenema, Tenenkou-kora, Tenenkou-Kondo, Tenenkou-Sossobé

Elle est pratiquée par les pirogues à perche.

## **b) Voirie terrestre:**

Les principales pistes qui la forment sont:

Tenenkou-Diguicire-Dioura longue de 65 km elle est difficilement praticable en saison des pluies.

- La piste Tenenkou-Tenema-Monimpébougou jusqu'à Kolongotomo longue de 115 km avec une voie digue entre Boukiwère et Kolongo et deux ouvrages. Elle a les mêmes caractéristiques que la piste Tenenkou-Niono.
- Tenenkou-Dia par la digue d'une longueur de 18km.

### **6.1.3. Voirie tertiaire**

Elle est constituée par les voies de communication entre les différents quartiers de la ville. A Tenenkou il existe deux types: les ruelles dans les quartiers non tramés avec une emprise de 1 à 5m et les rues dans les quartiers tramés avec une emprise variant de 10 à 20m.

### **6.1.4. Ouvrages d'art**

Les ouvrages d'art sont constitués par des digues.

On distingue deux catégories:

- la digue de ceinture de la ville qui ne joue que le rôle de protection.
- les digues de l'Office riz qui en plus de la protection des casiers rizicoles offrent également la possibilité de circulation routière ( voie digue). Ces dernières sont entrecoupées d'ouvrages de prise et de vidange d'eau.

## **6.2. Réseaux divers**

### **6.2.1. Alimentation en eau potable**

La commune urbaine de Tenenkou dispose d'un réseau d'adduction d'eau ayant comme source un forage d'un débit de 27 m<sup>3</sup>/h. Situé dans le parc à bétail à Kotya, le forage est équipé d'une pompe solaire et d'un château d'eau d'une capacité de 20m<sup>3</sup>.

Son eau après analyse a révélé une teneur élevée en nitrate. Donc elle est déconseillée pour la consommation des enfants. Le réseau s'étend sur 3 km 450m, desservant huit bornes publiques réparties entre les quartiers Ouro-Ameri, Ouro-Boubou et Komogallou et six branchements individuels. La ville de Tenenkou dispose également de neuf (9) forages équipés de pompes manuelles parmi lesquels un connaît des problèmes de concentration en nitrate.

On dénombre aussi neuf (9) puits à grand diamètre auxquels il faut ajouter un petit puits public à Komogallou.

En ce qui concerne les puits traditionnels on les retrouve surtout dans le nouveau quartier où chaque concession contient un puit plus ou moins aménagé.

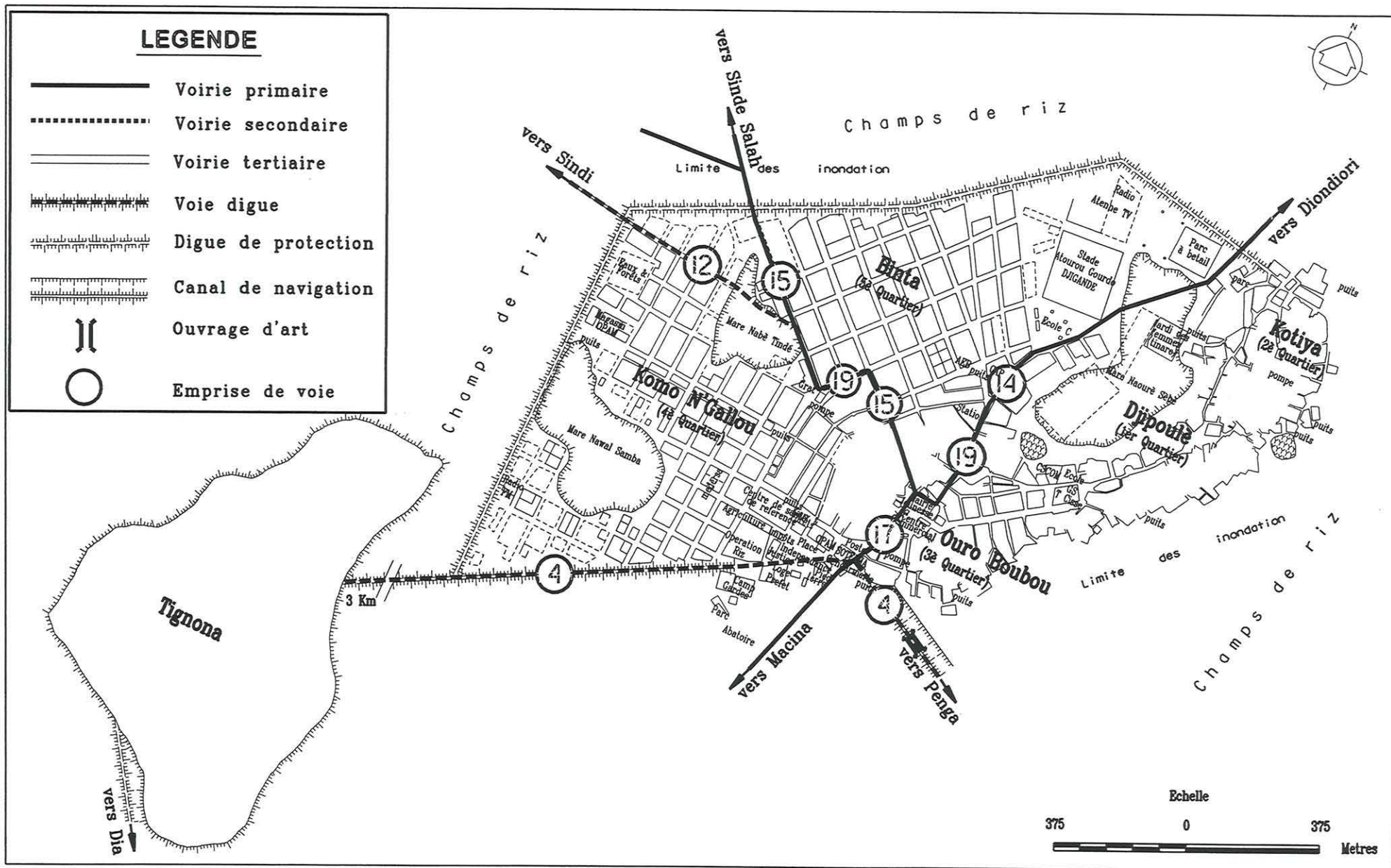
Dans l'ancien quartier Ouro-Ameri., du fait de la mauvaise qualité de l'eau des premiers puits réalisés, les populations ont été découragées à réaliser d'autres puits dans cette partie de la ville.

On compte environ 300 puits dans les concessions, essentiellement situés dans le nouveau quartier.

Le Centre de Santé de Référence dispose d'un forage équipé d'un château d'une capacité de 5m<sup>3</sup> alimenté par une pompe et un moteur ( groupe électrogène) non fonctionnel présentement. Suite à cette panne un petit puit a été réalisé dans l'enceinte du Centre afin de prendre en charge les besoins en eau des patients et du personnel du Centre de Santé de Référence.

# VILLE DE TENENKOU

## RESEAU DE VOIRIE



# VOIRIE



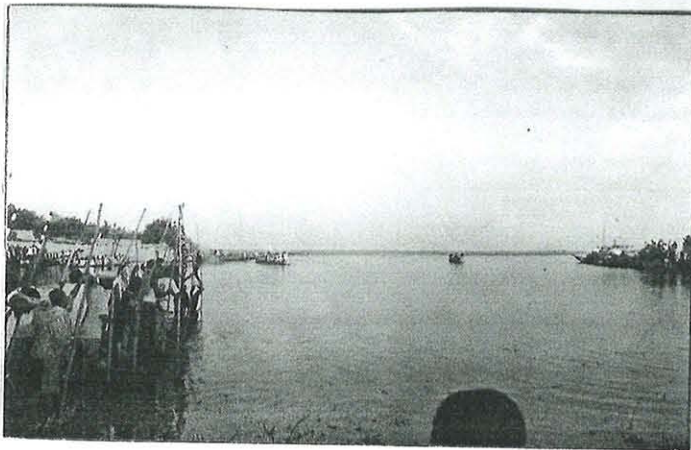
Voirie Secondaire



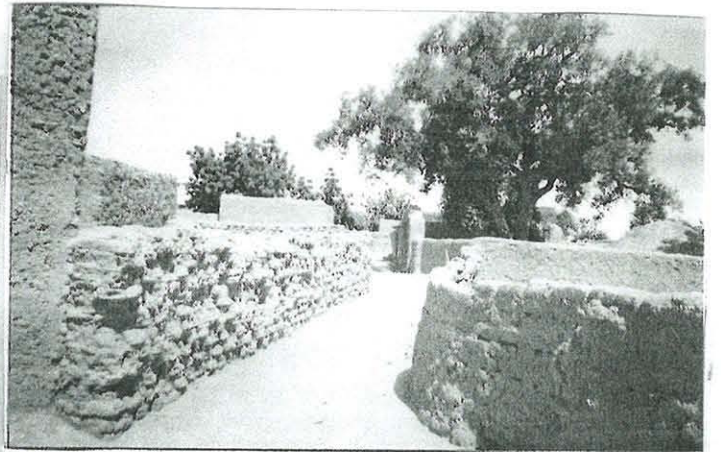
Voirie tertiaire (quartier tramé)



Voie digue



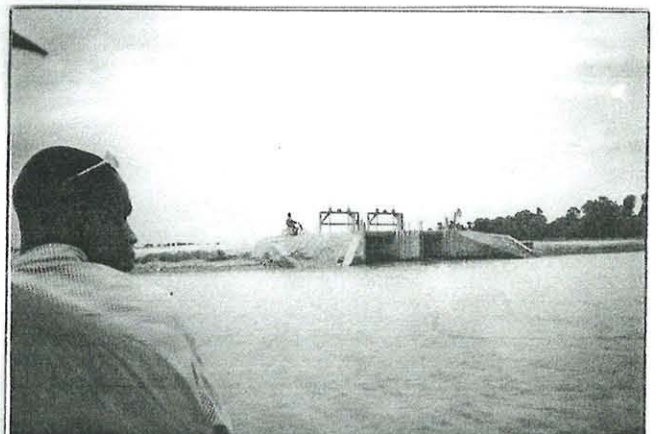
Canal de navigation



Voirie tertiaire (quartier non tramé)



Quai



Ouvrage d'irrigation

### 6.2.2. Réseau électrique

La ville ne dispose pas de réseau d'électricité ( EDM). Deux particuliers fournissent de l'électricité à partir de moulins à 135 abonnés. Certains disposent de quelques panneaux solaires ou de groupes électrogènes pour leurs besoins en électricité.

### 6.2.3. Réseau téléphonique-Télévision-Radio

#### a) Réseau téléphonique:

La ville dispose d'un réseau de téléphonie rurale. Ce réseau vient de passer d'une capacité de 32 (trente deux) lignes à 100 (cent) lignes dont 40 (quarante) attribués. Au nombre des abonnés, on note dix abonnés officiels, deux cabines publiques, le reste étant des particuliers.

Pour arriver à l'exploitation effective des 100 (cent) lignes, la reprise du réseau dans son ensemble est nécessaire.

Les demandes insatisfaisantes sont aujourd'hui au nombre de 63 (Soixante trois).

**b) Télévision-Radio:** La ville dispose d'un relais TV/F.M qui assure la couverture télévisuelle sur un rayon de 60 km et la couverture radiophonique à 100 km de portée.

La ville dispose d'une radio libre dénommée Diaka Keneyeelen qui a une couverture de 60 km.

#### Poste et RAC ( Réseau Administratif de Communication )

Tenenkou dispose d'un bureau de poste depuis la temps colonial. Ce bureau de poste effectue toutes les opérations postales. Certains Services Administratifs disposent de RAC.

Ce sont: le Cercle, la Gendarmerie; la Protection des Végétaux et le Centre de Santé de Référence.

## 6.3. Assainissement

### 6.3.1. Drainage des eaux pluviales

La ville de Tenenkou est située dans le Delta Central du Niger principalement dans la zone d'inondation du bras du fleuve Niger, le Diaka. L'assainissement de la ville est tributaire de cette situation imposant la construction d'une digue de ceinture autour de la ville. Cet état de fait explique le rôle fondamental des mares dans l'assainissement de la ville. En effet, elles constituent les seuls exutoires possibles des eaux de ruissellement de la ville.

On note principalement la présence de trois (3) mares.

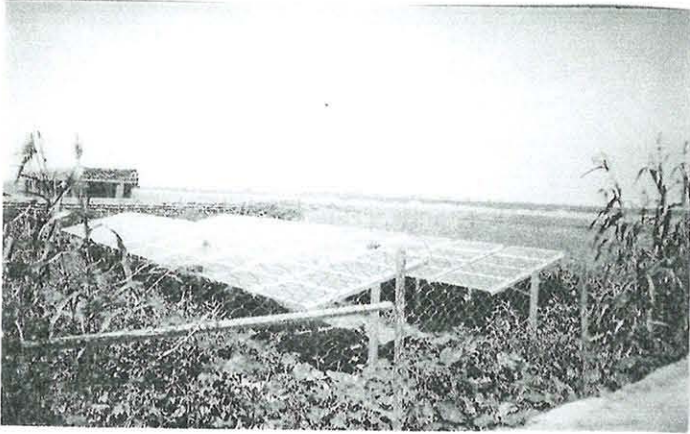
- **le nawal Samba:** mare entre la radio FM et l'ancienne OPAM qui a une étendue de plus de 2 ha. Elle peut contenir de l'eau jusqu'au mois de mai. Son eau est polluée. Elle est une source de prolifération des moustiques ainsi que toutes les maladies liées à l'eau. Elle collecte les eaux de la ville car ce sont les deux autres mares "le nawal tchindé" et le "nawrè sebbé" qui l'alimentent en période de fortes pluies. Les animaux viennent s'abreuver. Mais la consommation des poissons qu'on y pêche constitue un risque dangereux.

- **le nabbè tchindé:** mare située entre la pépinière de la Conservation de la Nature et le projet GRAT; elle a une étendue de plus de 2 ha et possède les mêmes caractéristiques que la première exceptée la conservation de l'eau ( elle tarit plus ou moins au mois de mars).

- **le naourè sebbé:** mare située entre l'école C, la station TV FM et le second cycle "Tahirou cissé"; elle a une étendue de plus de 5 ha. C'est un lieu de riziculture et de jardinage. Elle peut contenir de l'eau jusqu'au mois de mai. Son eau est très polluée comme les précédentes. Il est à noter que les trois mares se communiquent entre elles en période de hautes eaux. Pour toutes ces eaux pluviales formant des mares dans la ville, il n'y a aucun système d'évacuation ou de drainage mis en place.



## ALIMENTATION EN EAU POTABLE



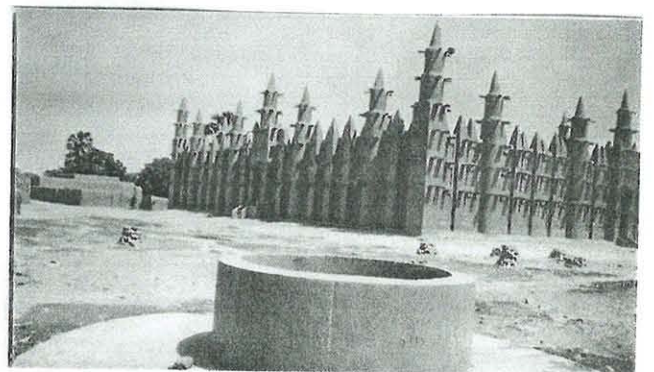
Point de Pompage du château d'eau



Forage à pompe manuelle



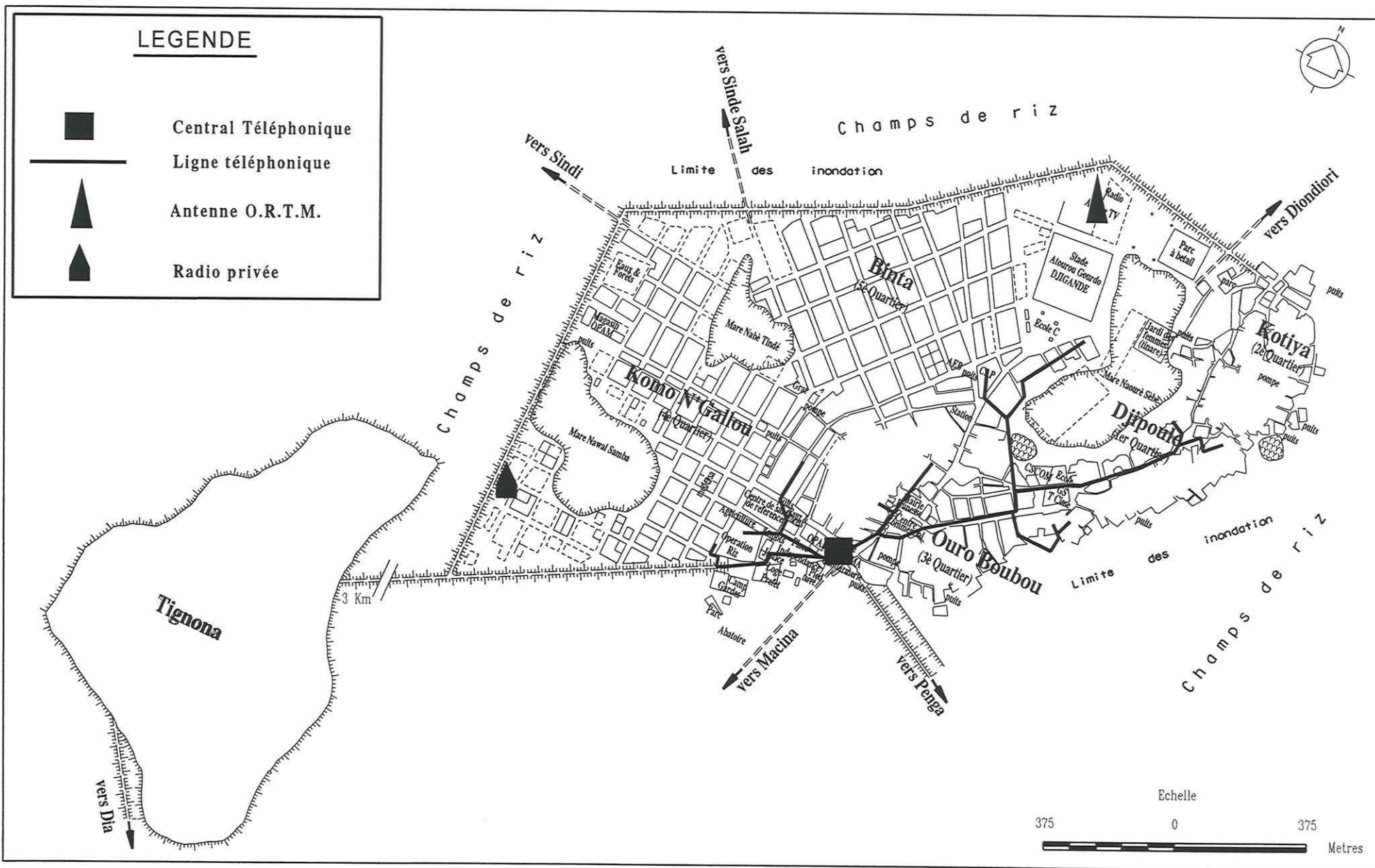
Château d'eau



Puits à grand diamètre

# VILLE DE TENENKOU

## RESEAU DE TELEPHONE - TELEVISION - RADIO



### 6.3.1.2. Evacuation des déchets liquides

#### a) Evacuation des eaux usées:

Il n'y a pas de gestion appropriée de ces eaux qui sortent des maisons ou des douches pour se déverser directement dans les rues. Il y'a quelques puits perdus en des endroits couverts chez certains, à ciel ouvert chez d'autres. Ces puits perdus une fois remplis se déversent aussi dans les rues. Il n'y a pas de système d'évacuation.

#### b) Evacuation des excréta:

Quand les latrines sont remplies, on ne les vide pas. On les ferme pour creuser de nouvelles latrines. Ce procédé est celui qui est employé presque partout dans la ville. Il n'y a donc pas de système d'évacuation des excréta. La ville ne dispose pas de spyros.

### 6.3.1.3 Evacuation des déchets solides

La gestion des déchets solides se fait à la manière traditionnelle qui consiste à balayer, à former des dépôts anarchiques, soit dans les maisons, soit devant les maisons, dans les rues ou à rentabiliser ces déchets par le remblayage de la cour, de la rue et le compostage. L'incinération est aussi pratiquée. Il n'y a donc pas de système approprié de ramassage des déchets solides.

On constate que les mares constituent aussi des dépotoirs pour les déchets solides.

La plupart des concessions abritent un enclos pour les petits ruminants. D'autre part, il y a des concessions qui constituent de véritables parcs, environs 10% (source: mairie).

### Conclusion

La ville de Tenenkou, de part sa position géographique située complètement dans le Delta Central du Niger, souffre d'un enclavement total.

Elle ne dispose d'aucune route digne de ce nom.

Les seules pistes qui existent sont en très mauvais état et sont difficilement praticables en toute saison.

La voie fluviale qui constitue la principale voie de liaison entre Tenenkou et le reste du pays connaît des handicaps. Elle n'est navigable que quatre mois sur douze.

Le canal de Penga qui relie Tenenkou à cette voie navigable n'est pas adapté aux gros porteurs et est dégradé ( ensablement etc.). La ville ne dispose pas de quai. L'alimentation en eau potable connaît des problèmes : présence de nitrate dans les eaux de certains puits et forages.

- L'assainissement semble être un problème sans solution eu égard à la taille du problème posé et aux moyens dont dispose la commune.
- La ville ne dispose pas de réseau d'électricité.
- Les moyens de communication connaissent un développement modeste.

## VII. Transport et Circulation

### 7.1. Etat et organisation du transport dans la commune et dans la ville

Le transport souffre du manque d'infrastructures ( inexistence de route, voie fluviale aléatoire).

La ville ne dispose pas de transport urbain.

La ville dispose d'un parc automobile constitué de:

3 camions,

5 mini bus,

2 Toyota Land Cruiser 4x4,

1 bachée 404,

2 camions bus.

**Le parc fluvial:** est constitué de:

**Cercle:** 2 pinasses de 40CV et 20CV avec une capacité respective de 7 tonnes et 5 tonnes.

**Santé:** 2 pinasses et 1 vedette de 25CV chacune avec une capacité de 5 tonnes environs.

**GRAT:** 1 pinasse de 25 CV d'une capacité de 5 tonnes.

**Les privés.**

1 pinasse de 25 CV d'une capacité de 5 tonnes,

2 pinasses de 8 CV chacune d'une capacité de 2 tonnes;

5 pirogues à perche.

### 7.2. Administration et gestion du transport

Les transporteurs sont organisés en syndicat ( SYNTRUI) seul syndicat présent dans la ville pour le transport fluvial et terrestre. Les charrettes jouent un grand rôle aussi bien dans le transport des personnes que des marchandises.



# ASSAINISSEMENT



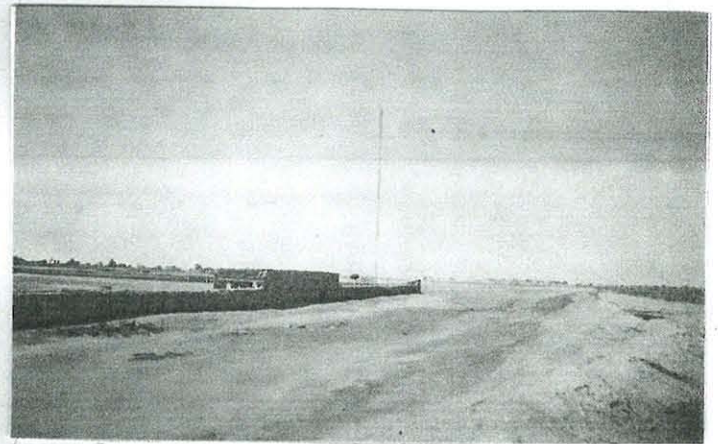
Débordement de l'eau des rizières



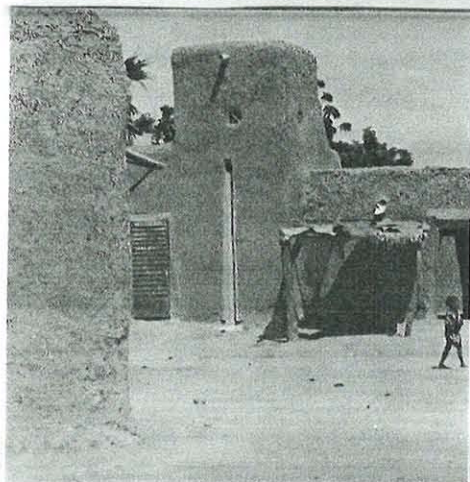
Mare: collecteur des eaux pluviales de la ville



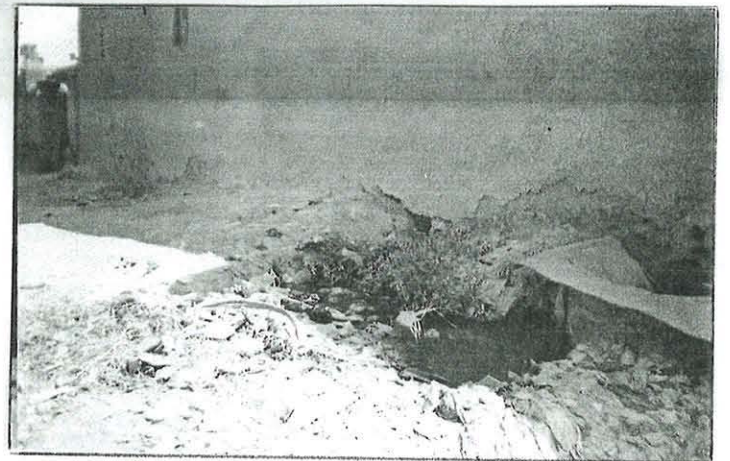
Eaux usées dans la rue



Digue de protection contre les inondations



Toilette traditionnelle en hauteur



Puisard dans la rue

## VIII. Equipements

Dans la commune de Tenenkou on distingue les équipements collectifs suivants:

- Equipements administratifs;
- Equipements scolaires;
- Equipements socio-sanitaires;
- Equipements commerciaux;
- Equipements sportifs et culturels;
- Equipements touristiques et de loisirs;
- Equipements culturels;
- Equipements de sécurité.

### 8.1. Equipements administratifs

Le quartier Komogallou abrite la plupart des équipements administratifs de la commune et peut être considéré comme le quartier administratif de la ville de Tenenkou.

Les équipements que l'on rencontre sont repartis entre le secteur public, privé et ONG.

#### 8.1.1. secteur public

Ce sont les services de l'administration publique composés de: le Cercle, la Justice, le SLACAER, le Service Local du Contrôle et de la Réglementation ( SLRC), le Service de la Conservation de la Nature, la Mairie, le Centre de Conseil aux Communes ( CCC), le Conseil de Cercle, l'Office riz, la Perception et les Impôts, le CAP ( Centre d'Animation Pédagogique ), l'OPAM, l'Opération pêche, la Délégation Locale de la Chambre d'Agriculture, etc...

La quasi totalité de ces services occupe des édifices vétustes datant de la période coloniale et certains sont en matériaux précaires tel que le banco.

#### 8.1.2. Secteur privé et ONG

Les ONG existantes sont: Groupement de recherche et d'Application Technique (GRAT), le Centre de Conseil aux Communes (CCC), l'Amprode Sahel et Association Conseil pour l'Action (A.C.A).

Ces ONG sont logées dans des concessions à usage d'habitation en banco et en bail.

Tableau n°7: Equipements administratifs

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1	Bureau du Cercle	1960	Dur	Mauvais	Komogallou
2	Justice	1964	Banco	Mauvais	Komogallou
3	Service élevage	1963	Dur	Mauvais	Komogallou
4	Mairie	1979	Banco	Mauvais	Binta
5	Conseil de Cercle	2000	Banco	Bon	Binta
6	Office riz	1972	Dur	Bon	Komogallou
7	Perception + Impôts	2001	Dur	Bon	Komogallou
8	CAP	1997	Dur	Bon	Binta
9	Conservation de la Nature	1967	Banco	Mauvais	Komogallou
10	SLRC	1965	Banco	Mauvais	Komogallou
11	SLACAER	1985-1986	Dur	Bon	Komogallou
12	OPAM	1963	Dur	Bon	Komogallou
13	GRAT	-	Banco	Mauvais	Komogallou
14	Chambre d'Agriculture	-	Banco	Mauvais	Binta

## 8.2. Equipements scolaires

L'enseignement scolaire est assuré dans les établissements publics et privés et se compose de:

- l'enseignement préscolaire;
- l'enseignement fondamental;
- medersa.

### 8.2.1. Enseignement préscolaire

Il existe un seul jardin d'enfant situé dans le quartier Binta. Ces locaux vétustes et non équipés ont servi à l'ancienne maternité.

### 8.2.2. Enseignement fondamental

Il existe dans la commune le 1<sup>er</sup> cycle et le 2<sup>ème</sup> cycle. Toutes ces structures sont des écoles publiques. Un seul Centre d'Education et de Développement (CED) situé dans l'ancien campement est fonctionnel depuis 2000.

- 1er Cycle: On compte 3 écoles qui sont: Tahirou Cissé "A", Tahirou Cissé "B". Ces deux groupes scolaires sont situés dans le quartier Djipoulè et Tenenkou "C" dans le quartier Binta.

L'ensemble de ces écoles sont construites en dur et sont dans un état satisfaisant.

Cependant elles nécessitent d'être clôturées.

- Il existe une seule école 2<sup>ème</sup> cycle située dans le quartier Djipoulè. Les bâtiments sont en dur.

- La commune n'abrite pas d'établissement d'enseignement secondaire, technique et professionnel ou supérieur.

### 8.2.3. Medersa

La commune compte deux (2) medersa. La 1<sup>ère</sup> située dans le quartier Komogallou dénommée Medersa Madjimaïl est fonctionnelle depuis 1985. Ses locaux sont en banco. La 2<sup>ème</sup> appelée Medersa "Mangal" est située dans le quartier Djipoulè, construite en dur, elle a été créée en 2003.

Tableau n°08: Situation des écoles du 1<sup>er</sup> cycle de la ville de Tenenkou.

N°	Nom de l'établissement	Localisation	Nombre de Classe	effectifs			Effectif moyen par classe
				garçons	filles	total	
1	Tahirou cissé 1 <sup>er</sup> cycle A	Djipoulè	6	179	162	341	57
2	Tahirou cissé 1 <sup>er</sup> cycle A	Djipoulè	6	327	256	583	98
3	Tenenkou C 1 <sup>er</sup> cycle	Dindé Binta	6	89	96	185	31
4	Merdersa 1	Djipoulè	3	20	20	40	14
5	Medersa 2	Komogallou	1	-	-	100	-

**NB:** de l'analyse des données du tableau il ressort que l'école Tahirou Cissé "B" enregistre un effectif pléthorique tandis que les autres établissements Tahirou Cissé "A" Tenenkou C et les deux medersas ont des effectifs acceptables.

Tableau n°09: Situation écoles du 2<sup>ème</sup> cycle de la ville de Tenenkou.

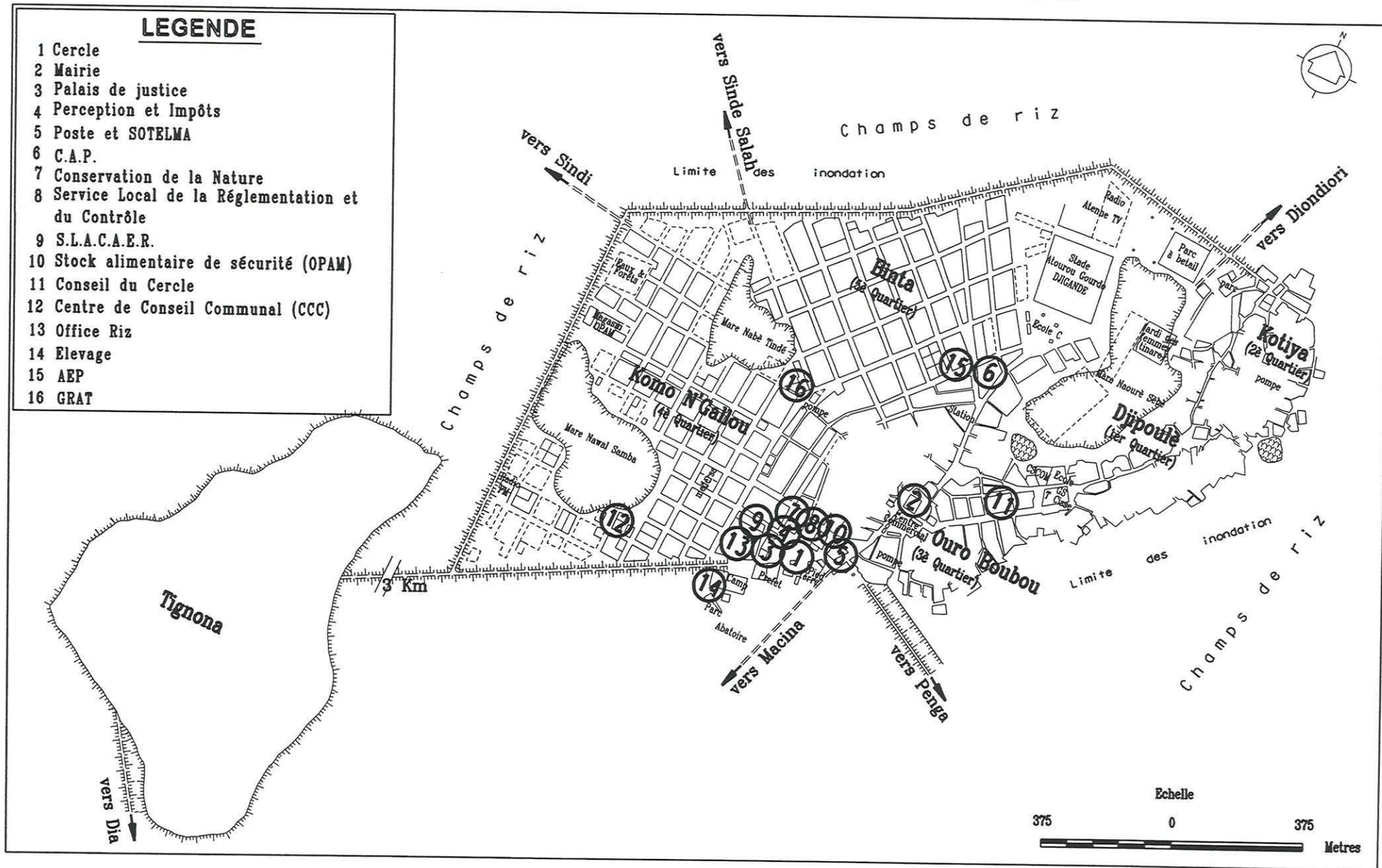
N°	Nom de l'établissement	Localisation	Nombre de Classe	effectifs			Effectif moyen par classe
				garçons	filles	total	
1	Tahirou cissé 2 <sup>ème</sup> cycle	Djipoulè	6	201	149	350	58

**NB:** l'effectif moyen au 2<sup>ème</sup> cycle est acceptable.

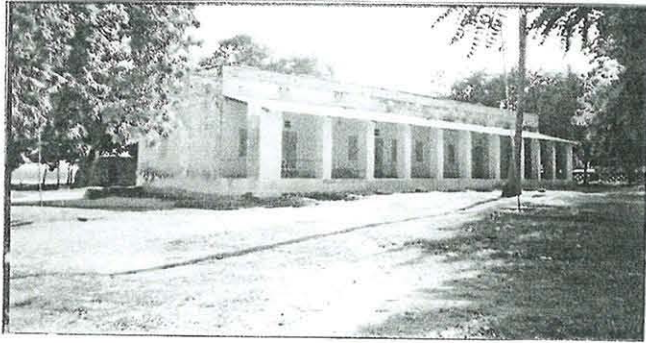
# VILLE DE TENENKOU EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

## LEGENDE

- 1 Cercle
- 2 Mairie
- 3 Palais de justice
- 4 Perception et Impôts
- 5 Poste et SOTELMA
- 6 C.A.P.
- 7 Conservation de la Nature
- 8 Service Local de la Réglementation et du Contrôle
- 9 S.L.A.C.A.E.R.
- 10 Stock alimentaire de sécurité (OPAM)
- 11 Conseil du Cercle
- 12 Centre de Conseil Communal (CCC)
- 13 Office Riz
- 14 Elevage
- 15 AEP
- 16 GRAT



## EQUIPEMENTS



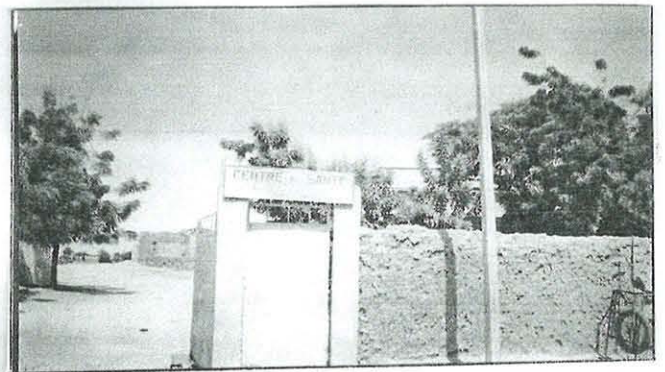
Le Cercle



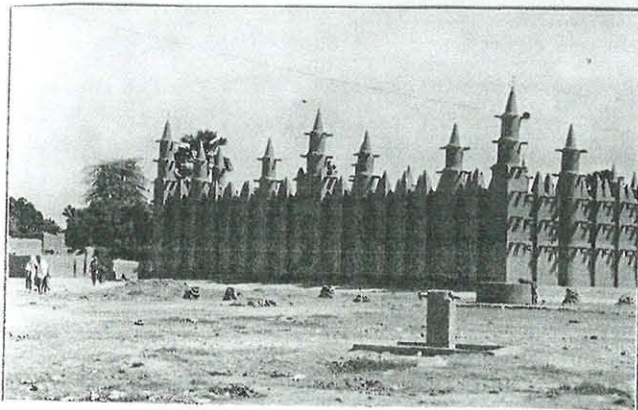
Le Conseil du cercle



La mairie



Le CSCOM



La mosquée du vendredi



Le marché



Le quai pendant la foire hebdomadaire



L'aire de stationnement des véhicules

Tableau n°10: Situation des bâtiments scolaires

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1	Tahirou cissé 1 <sup>er</sup> cycle A	1998-2000	En Dur	Bon	Djipoulè
2	Tahirou cissé 1 <sup>er</sup> cycle B	1998-2000	En dur	Bon	Djipoulè
3	Tahirou cissé 2 <sup>ème</sup> cycle	1963	En Dur et semi dur	Bon	Djipoulè
4	Tenenkou C 1 <sup>er</sup> cycle	1998	En dur	Bon	Binta
5	Medersa 1	1985	Banco	Bon	Komogallou
6	Medersa 2	2003	En dur	Bon	Djipoulè

### 8.3.Equipements socio-sanitaires

Le secteur public est le seul intervenant dans le domaine des soins à la population. Tandis que le secteur privé est représenté par deux pharmacies qui interviennent dans l'approvisionnement de la population en médicaments. Il y a deux (2) pharmacies vétérinaires.

#### 8.3.1.Secteur public

On recense deux (2) établissements qui sont: le Centre de Santé de Référence construit en 1996 est situé dans le quartier de Komogallou et le CSCOM (dental) construit en 1957 est situé dans le quartier Djipoulè.

#### 8.3.2.Secteur Privé

Il s'agit des pharmacies humaines et vétérinaires:

- L'unité vétérinaire située dans le quartier Ouro Boubou
- Le dépôt de produits pharmaceutiques situé dans le quartier Komogallou.
- la pharmacie appelé Pharmacina et pharmacie HAIDARA toutes deux situées dans le quartier Komogallou.

Tableau n°11: Situation des équipements socio-sanitaires.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Centre de Santé de Référence	1996	Dur	Bon	Komogallou	Equipement incomplet
2	Service de l'Action Social et de l'Economie Solidaire	-	-	-	Komogallou	Dans le CSR pas de local
3	Centre de Santé Communautaire	1957	Dur	Passable	Djipoulè	Equipement incomplet
4	Pharmacie HAIDARA	2003	Dur	Bon	Komogallou	
5	Pharmacie Balla DAOU	1999	Banco	Bon	Komogallou	
6	Unité vétérinaire	1991	Banco	Banco	Ouro boubou	
7	Dépôt de produit vétérinaire	-	Banco	Banco	Komogallou	

#### 8.4. Equipements commerciaux

La commune est dotée des structures commerciales suivantes:

- centre commercial;
- gare routière;
- équipements divers;
- dépôt de carburant et Station Service.

##### 8.4.1. Le centre commercial

Situé au centre ville à cheval sur les quartiers Komogallou et Binta sa création date de l'époque de la Dîna vers 1824. Il regroupe de nombreuses boutiques en banco revêtues de briques cuites et hangars métalliques.

##### 8.4.2. Gare routière

Une aire de stationnement située derrière le bâtiment de l'O.N.P sert de gare routière.

##### 8.4.3. Autres équipements

- Le marché à bétail ( garbal ): est situé à l'Est de la ville dans le quartier Kotya sur 4 ha environ. Il est pourvu d'un forage équipé d'un château d'eau de 20m<sup>3</sup> qui alimente aussi une grande partie de la ville.
- L'abattoir: construit en 1948 en dur est situé dans le quartier Komogallou. Sa position actuelle ne pose pas de problèmes. Cependant il est en mauvais état et nécessite une réhabilitation.
- Le parc de vaccination: situé près de l'abattoir il est construit en dur et son état est satisfaisant.

##### 8.4.4. Dépôt de carburant et stations services

La ville est dotée d'une seule station service appelée "Station TABARA".

# VILLE DE TENENKOU

## EQUIPEMENTS SCOLAIRES

### LEGENDE

- 17 Enseignement fondamental
- 18 Medersa

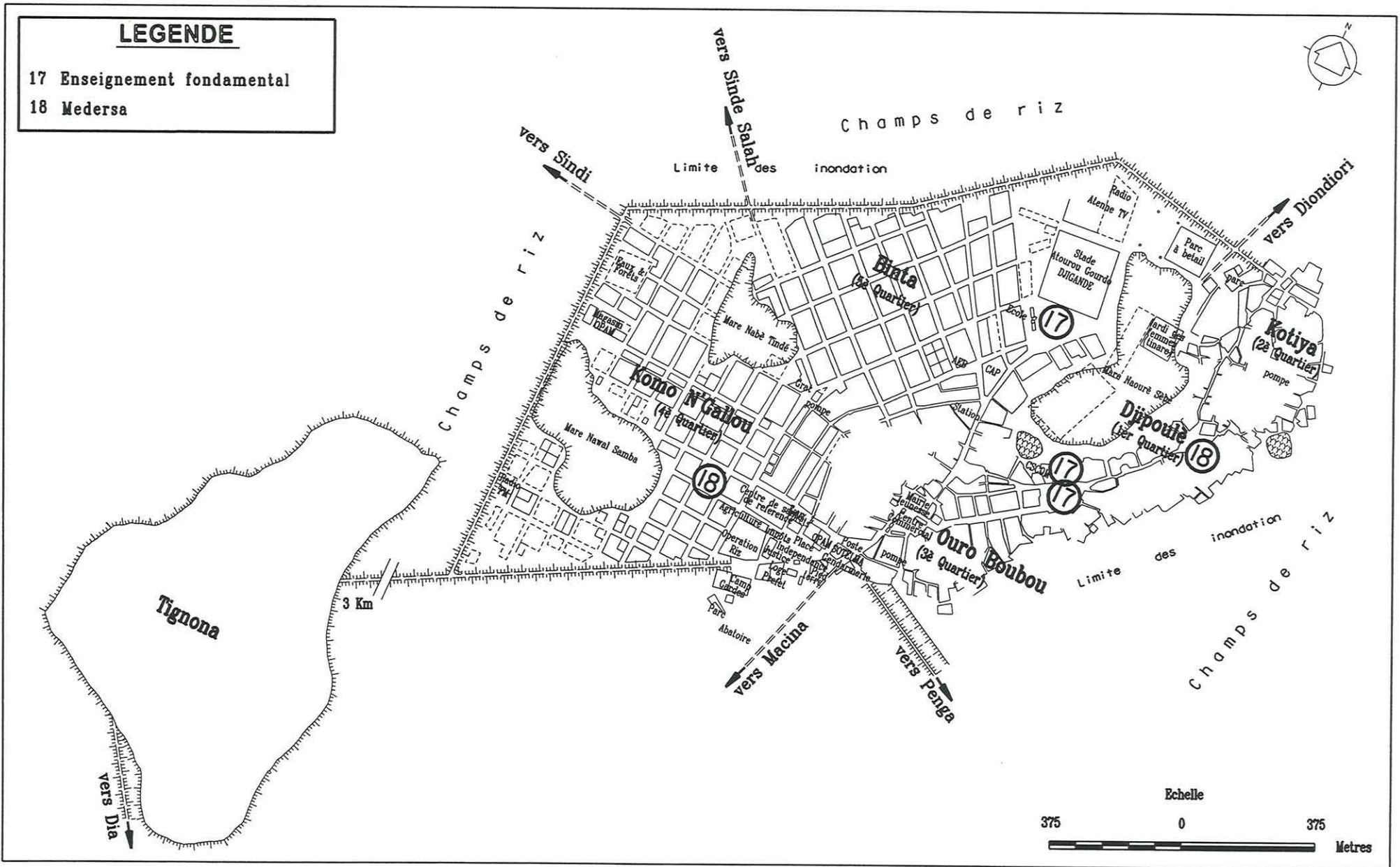


Tableau n°12: Situation des équipements de commerce.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
1	Abattoir	1948	En dur	Mauvais	Komogallou
2	Parc de vaccination	1963	En dur	Bon	Komogallou
3	Mini station	2001	En banco	Bon	Binta
4	Centre commercial	1818	En banco et dur	Bon	Binta bouba
5	Galbal	1997	En banco	Bon	Kotya

### 8.5. Equipements sportifs et culturels

Dans la commune la population pratique les activités sportives dans les lieux suivants:

- le stade;
- les aires de jeux;

Tandis que les activités culturelles se déroulent dans:

- la bibliothèque "lecture publique";
- et la maison des jeunes.

#### 8.5.1. Stade

Il a été construit en 1986 et est situé dans le quartier Binta. Sa clôture en dur est envahie de bands de sable d'un coté et de la mare de l'autre coté.

#### 8.5.2. Aires de jeux

Les sports tels que: le basket ball, le volet-ball et le foot ball sont pratiqués sur les aires de jeux parmi lesquelles on dénombre 2 terrains de basket en mauvais état situés à Binta et à Djipoulé.

Une autre aire de jeu servant de terrain de volet-ball existe à Binta. On notera que l'ensemble de ces aires de jeux ne sont pas utilisables pendant la saison des pluies.

#### 8.5.3. Espaces culturels

La maison des jeunes et la salle de conférence Weltaré: servent à abriter les activités de la jeunesse. Situées dans le quartier Binta, elles sont construites en banco. En mauvais état, les bâtiments nécessitent une réhabilitation.

Quant à la bibliothèque publique, elle est située dans les locaux du Cercle et est non fonctionnelle. Elle nécessite d'être transférée dans un bâtiment approprié.



# VILLE DE TENENKOU

## EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

### LEGENDE

- 23 Centre commercial
- 24 Marché de bétail
- 25 Station service
- 26 Aire d'abattage
- 27 Aire de stationnement

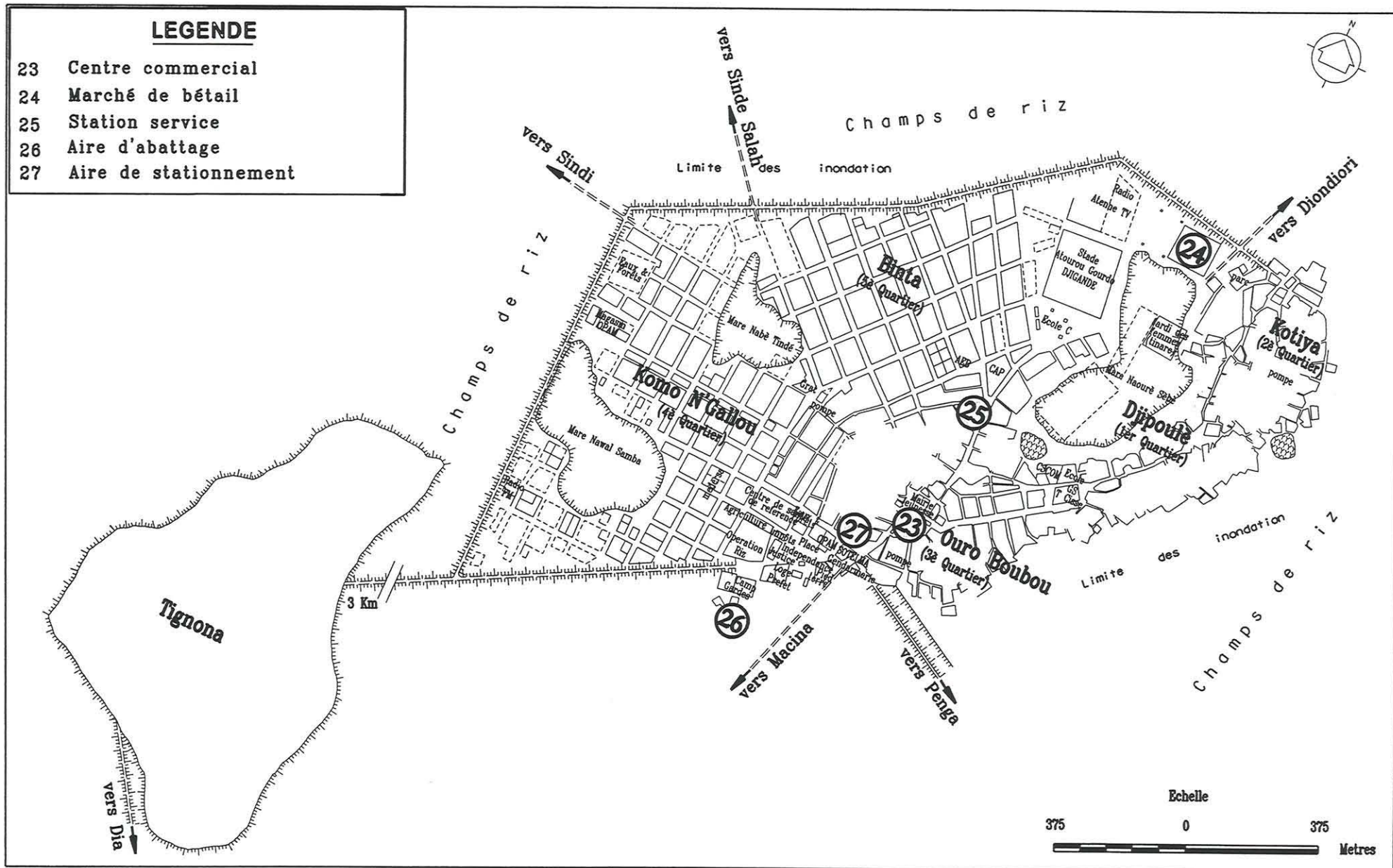


Tableau n°13: Situation des équipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Stade omnisport	1986	En Dur		Binta	Non praticable en saison pluvieuse
2	2 terrains debasket	1979-86	En Dur	Mauvais	Binta et Djipoulé	
3	1 terrain de volley	1986	-	Mauvais	Binta	Non praticable
4	Bibliothèque	1980	En banco	Mauvais	Ouro- boubou	Non fonctionnelle

### 8.6. Equipements touristiques et de loisirs

Dans la commune il n'existe pas d'équipements touristiques et de loisirs proprement dit. Cependant des activités de vidéo projection sont pratiquées dans certaines familles pour les besoins de divertissement de la population.

### 8.7. Equipements culturels

#### 8.7.1. Mosquées

La grande mosquée située dans le quartier Djipoulé est construite dans un style semblable à celui de Djenné. Sa première construction remonte à l'époque de la Dîna en 1818. Elle accueille les grandes prières du vendredi. Les autres mosquées, celle de Loumordé construite en 1964 en banco a été récemment reconstruite en dur et deux mosquées toutes situées dans le quartier Binta.

#### 8.7.2. Eglises

Il n'existe pas d'église dans la ville. Cependant la communauté chrétienne dispose d'un terrain pour la construction d'une église.

#### 8.7.3. Cimetières

On dénombre deux cimetières dans la commune tous situés dans le quartier Djipoulé non clôturés et mal entretenus et leur localisation ne répond plus aux normes car situés à proximité des mares et souvent inondés, pose de sérieux problèmes d'hygiène. D'où la nécessité de les désaffecter.

Tableau n°15: Situation des équipements culturels

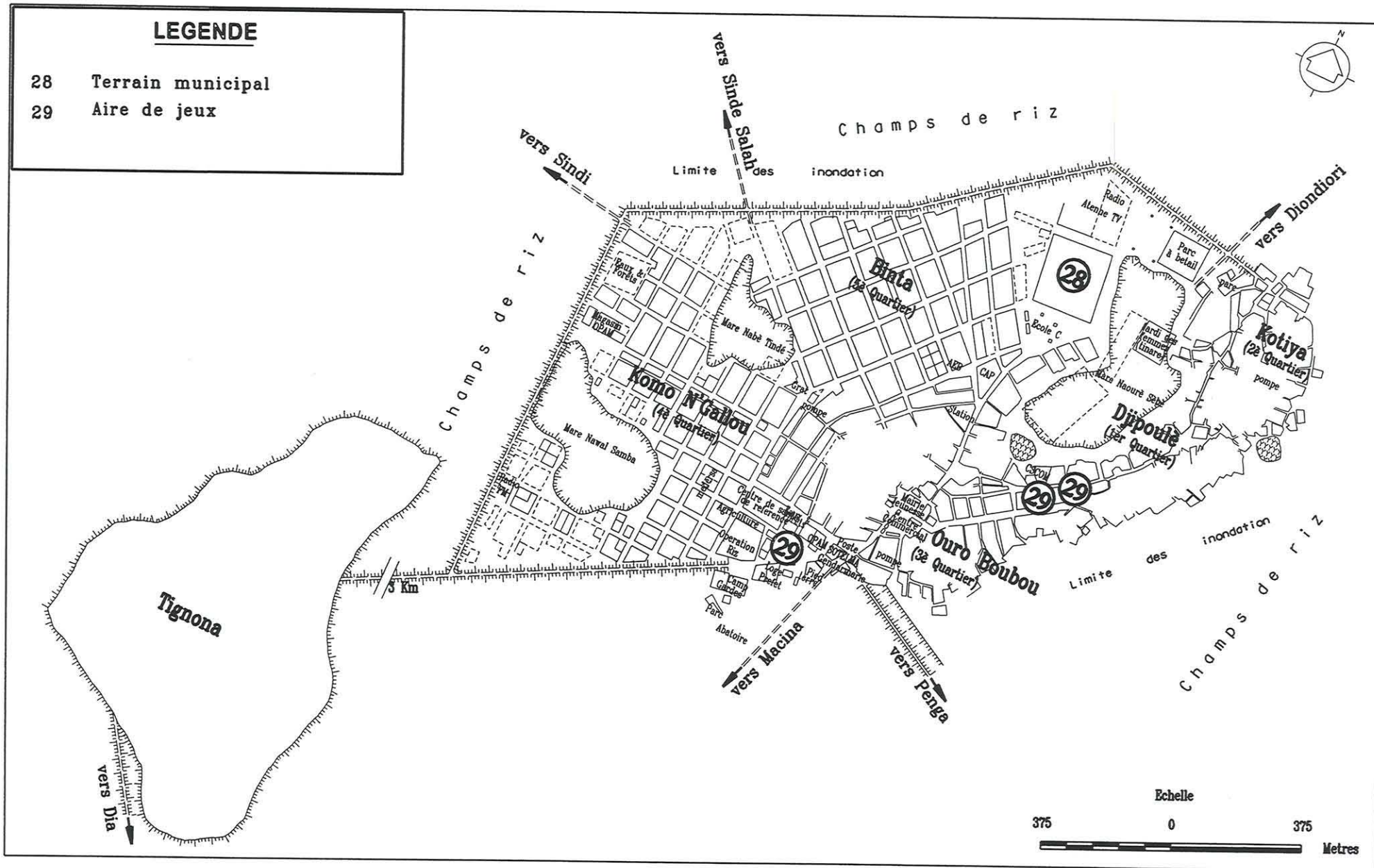
N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation
	Grande mosquée	1818	Banco		Djipoulé
	Mosquée loumordé	1964	Dur	Bon	Komogallou
	Mosquée sunite (2)	1988	Banco	Bon	Binta
	Grand cimetière	1926		Mauvais	Djipoulé
	Petit cimetière	1818		Mauvais	Djipoulé
	Eglise	-			
	Mosquée sunite (1)	1978	Banco	Mauvais	Binta

# VILLE DE TENENKOU

## EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### LEGENDE

- 28 Terrain municipal
- 29 Aire de jeux

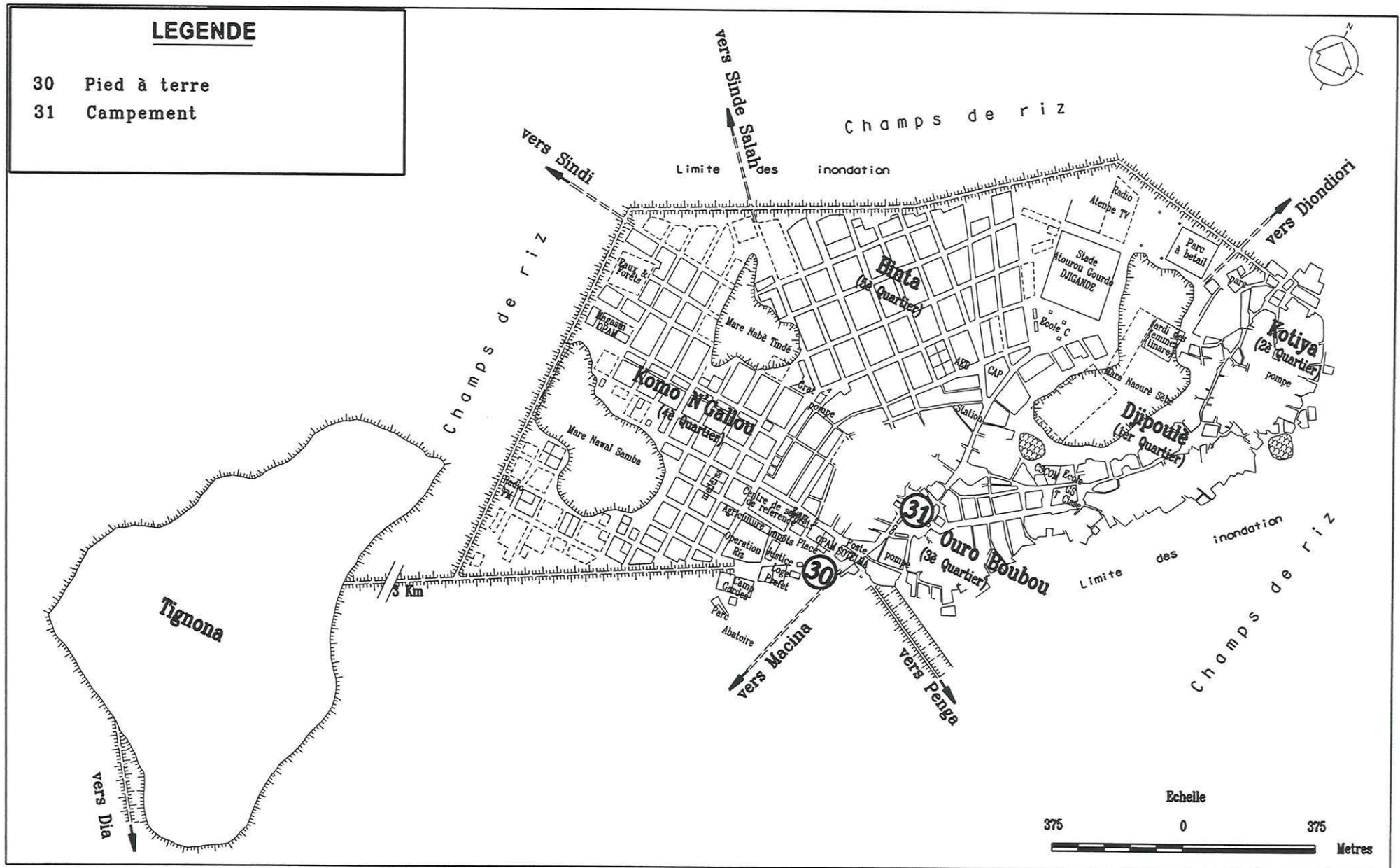


# VILLE DE TENENKOU

## EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

### LEGENDE

- 30 Pied à terre
- 31 Campement

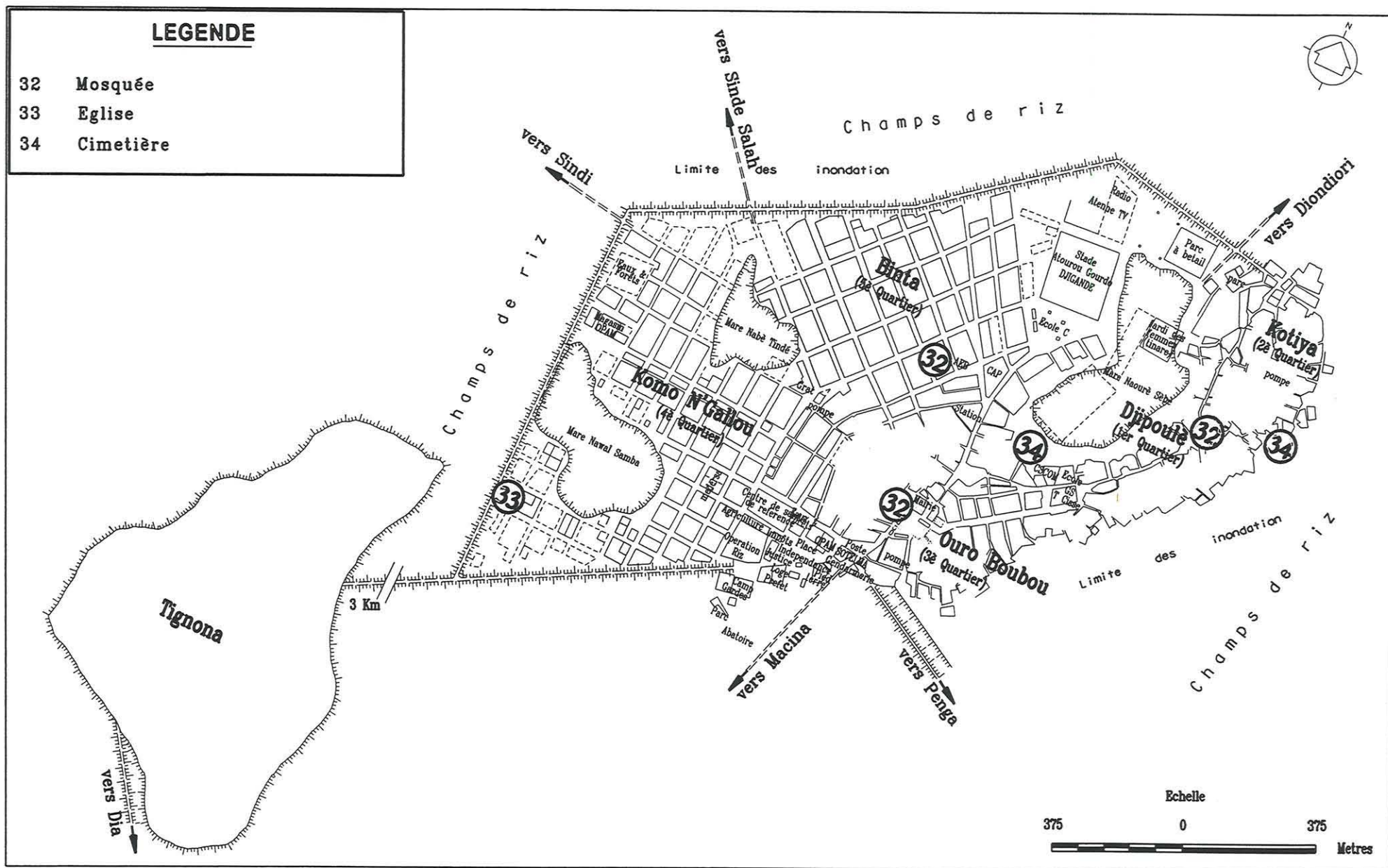


# VILLE DE TENENKOU

## EQUIPEMENTS CULTUELS

### LEGENDE

- 32 Mosquée
- 33 Eglise
- 34 Cimetière



### 8.8. Equipements de sécurité

Dans la commune il existe: la Gendarmerie, la Garde nationale, le service des surveillants de prison.

#### 8.8.1. Gendarmerie

Elle est située dans le quartier Komogallou à la sortie de la ville sur la route de Macina. Les locaux qui l'abritent ont été construits en 1962 et sont en banco. En ruine actuellement, ils nécessitent une réhabilitation.

#### 8.8.2. Garde nationale

Elle est localisée dans le quartier Komogallou, ses locaux construits en dur en 1957 sont en mauvais état. Ils nécessitent une réhabilitation.

#### 8.8.3. Prison

La prison civile en ruine est située à côté de l'abattoir. Elle nécessite une reconstruction. Les anciens locaux de l'OPAM servent de prison.

Tableau n°16: Situation des équipements de sécurité.

N°	Désignation	Année de construction	Matériaux de construction	Etat	Localisation	Observations
1	Gendarmerie	1962	Banco	Ruine	Komogallou	Sollicite la construction d'1 brigade
2	Camps des gardes	1957	Dur	Mauvais	Ouro-Boubou	Nécessite réparation et clôture
3	Prison civile	1962	Banco	Ruine	Ouro-Boubou	Sollicite la construction d'une nouvelle
4	Surveillants prison	1997	Sans local	Ruine	Ouro-Boubou	Sollicite la construction d'un local

# VILLE DE TENENKOU

## EQUIPEMENTS DE SECURITE

### LEGENDE

- 35 Gendarmerie
- 36 Camp des Gardes
- 37 Maison d'arrêt

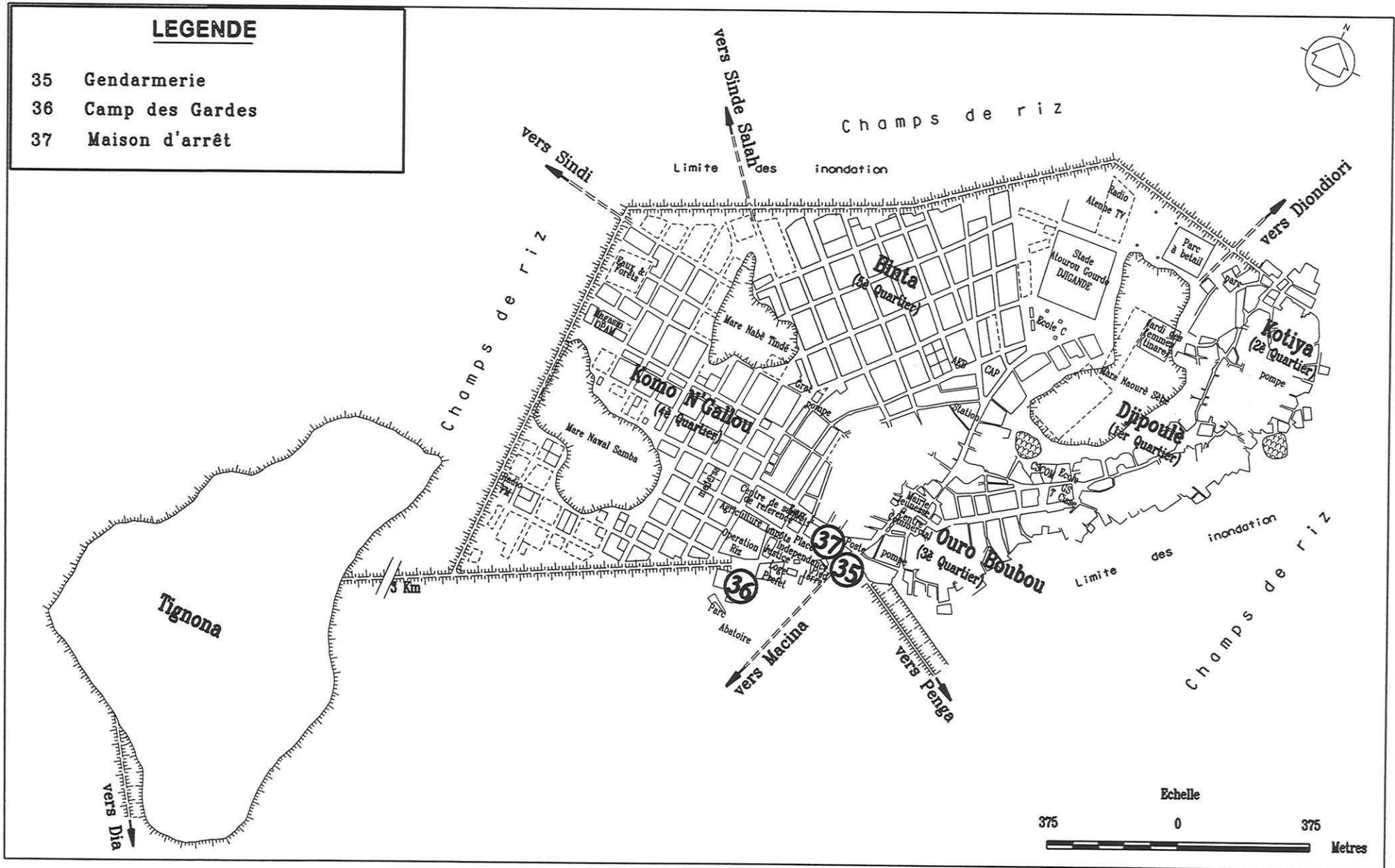


Tableau n°17: Répartition des équipements par quartier

N°	Equipements	Repartition par quartier					Total
		komogallou	Djipoulé	Binta	Ouro boubou	Kotya	
1	Equipements administratifs	10	0	3	0	0	13
2	Equipements scolaires	1	4	1	0	0	6
3	Equipements socio sanitaires	5	1	0	1	0	7
4	Equipements commerciaux	2	0	2	0	1	5
5	Equipements sportifs et culturels	0	1	3	1	0	5
6	Equipements cultuels	1	3	2	0	0	6
7	Equipements de sécurité	1	0	0	3	0	4
	<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>46</b>
	<b>Pourcentage</b>	<b>44%</b>	<b>20%</b>	<b>24%</b>	<b>11%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

Tableau N°18: Problèmes des équipements

Equipements	Problèmes identifiés
<b>Administration</b> chambre d'agriculture ONG	Vétusté des locaux, précarité des matériaux, manque d'infrastructures. Manque d'infrastructures adéquates, location
<b>Scolaire</b> Jardin d'enfant Secondaire	Manque de locaux adéquats, nombre insuffisant Manque de Lycée
<b>Commerciaux</b>	Manque de gare routière Abattoir vétuste à réhabiliter
<b>Sportifs et culturels</b>	- Stade envahi par le sable, risque d'écroulement de mûr de clôture - risque d'inondation - Impraticable pendant l'hivernage - Manque de locaux appropriés pour la bibliothèque. - Aires de jeux non praticables pendant la saison des pluies . -Maison des jeunes vétuste et insalubre.
<b>Touristiques et loisirs</b>	Manque d'équipement de loisirs pour la population
<b>Equipements cultuels</b>	- Cimetière inondable et non clôturés - Pose des problèmes d'hygiène
<b>Equipements de sécurité</b>	- Gendarmerie: locaux en ruine - Garde nationale: locaux en mauvais état. - Prison civile: manque de structure d'accueil.

## Conclusion

De l'analyse de la répartition des équipements on retient ce qui suit:

Le quartier Komogallou accueille 77% des équipements administratifs et 44% de l'ensemble des équipements de la ville. Il constitue le centre administratif de la ville.

Le quartier Kotya est presque dépourvu d'équipements, car il forme avec Djipoulé le noyau de l'agglomération donc manquant d'espaces libres à l'avènement de l'administration moderne.

**DEUXIEME PARTIE: RAPPORT PROGRAMME**

## Introduction

Les problèmes les plus cruciaux de la commune de Tenenkou sont: son enclavement, la rareté des terres et les difficultés d'aménagement de celles existantes.

La création de nouveaux espaces n'est possible qu'après la réalisation de digue de protection et le remblai des terres ainsi obtenues. Ce qui nécessite des investissements assez coûteux pour des populations à faible revenu.

La taille habituelle des parcelles d'habitation et les parcelles destinés aux équipements doit être dimensionnée en tenant compte des difficultés citées plus haut.

Les propositions d'aménagement devront autant que possible tenir compte des contraintes précitées et surtout des moyens dont disposent les populations de la localité.

## I.Zonage

### 1.1. Perspectives de développement de la ville

Le taux de croissance démographique retenu est estimé à 2,2%. La population de la commune urbaine de Tenenkou atteindra 12.130 habitants en 2023. Par rapport à la population actuelle de la commune qui est 7.850 habitants la différence sera de:  $12.130-7.850=4.280$  personnes. C'est à dire que dans les 20 prochaines années, des terrains doivent être prévus pour cette population supplémentaire.

Les possibilités de développement de la ville sont très limitées à cause des zones inondables difficiles à aménager et de la rareté des terres fermes.

Le nombre de personnes par concession est actuellement de 9,10 compte tenu des difficultés d'aménagement des terrains, on estime que le nombre moyen de personnes dans les nouvelles concessions au bout de 20 ans sera de l'ordre de 7.

Ainsi le besoin en concession, d'ici l'an 2023 sera de:

$$4.280/7=612$$

Population supplémentaire: 4.280,

Nombre moyen de personnes par concession: 7.

La taille actuelle des parcelles est de  $600m^2$ . Dans le cadre de la présente étude, la surface moyenne d'une parcelle a été fixée à  $400m^2$ . Par conséquent le besoin en espace pour l'habitat sera de:

$$612 \times 400m^2 = 244.800m^2 = 24,48 \text{ ha sensiblement} = 24,5 \text{ ha.}$$

nombre de parcelles à créer: 612,

surface d'une parcelle:  $400m^2$ .

La balance du territoire affecte 60% de l'espace aux parcelles d'habitation et 40% aux équipements, à la voirie et aux réseaux divers.

Ainsi le besoin total en terrain pour la zone d'habitation sera de:

$$X = 24,5 \times 100/60 = 40,8 \text{ ha sensiblement} = 41 \text{ ha}$$

### 1.2. Description du Zonage

Le zonage proposé maintient le site actuel de Tenenkou protégé en partie par une digue. Il ne fera pas l'objet d'extension. Une nouvelle zone située à 3 km de Tenenkou est retenue pour l'ensemble des extensions futures. Le site appelé "Tougnana" constitue la terre ferme et pose moins de problème d'aménagement.

Le zonage ainsi obtenu donne à la future cité, la forme d'un poisson dont la queue est représentée par le site de Tougnana

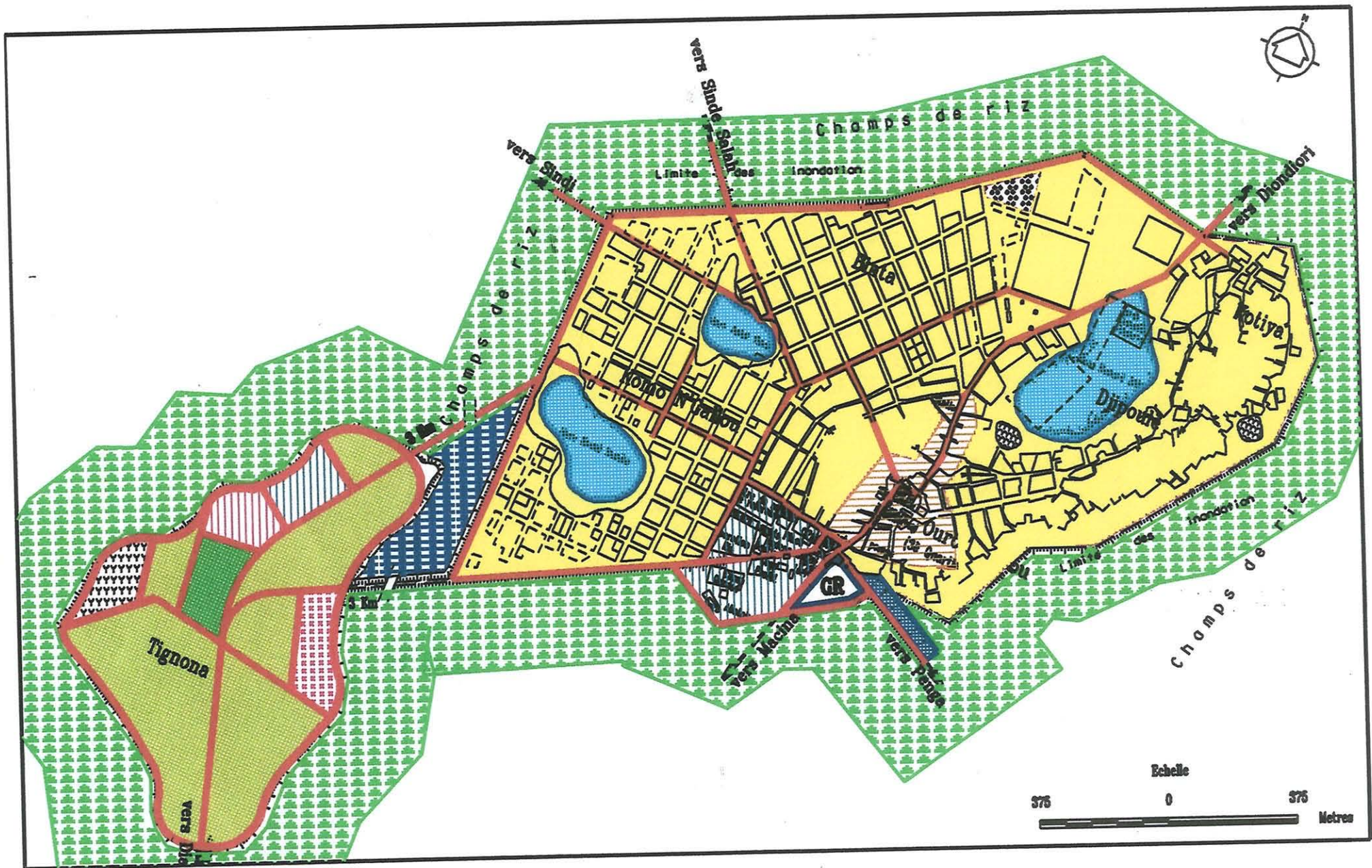
#### 1.2.1. Zone d'habitat

La mise en valeur de certaines parcelles récemment attribuées ainsi que la densification du tissu existant contribueront à loger une partie de la population supplémentaire.

Compte tenu des difficultés énormes d'aménagement des terres dans la ville de Tenenkou, l'ensemble des 41 ha a été prévu sur le site de Tougnana, qui se trouvent à l'Ouest de la ville et relié à celle-ci par une voie digue longue de 3km. Le site concerné était habité à l'époque par les populations de Tenenkou. Il a été abandonné à la suite des guerres entre les tribus.



# VILLE DE TENENKOU ZONAGE



Le terrain est relativement plat et n'est pas inondable. Il ne nécessite pas de gros efforts d'aménagement.

Le niveau d'aménagement prévu pour la viabilisation se limite à un nivellement général et à la réalisation de voies principales.

### **1.2.2. Zone d'activités**

#### **a) Zone de bureaux:**

Il n'existe pas présentement de possibilité d'extension dans la cité administrative. Une nouvelle zone de bureaux de 3ha a été prévu sur le site de Tougnana.

La taille des parcelles des services ne devra pas excéder les 500m<sup>2</sup>.

#### **b).Centre commercial:**

Afin de décongestionner le centre actuel et de doter le site de Tougnana des équipements indispensables, il a été prévu un espace de 5 ha au centre de Tougnama pour le nouveau centre commercial. Il aura en son sein un marché qui va se développer au fur et à mesure de l'occupation du site.

#### **c).Zone artisanale et d'industrie légère:**

Un terrain d'une superficie de 2,5 ha a été prévu à coté du nouveau centre commercial de Tougnana pour la zone artisanale et les fabriques. Les deux formeront un complexe commercial.

#### **d).Domaine scolaire:**

En prévision de la construction d'un lycée pour le cercle de Tenenkou, il a été prévu un espace de 4 ha à l'entrée du site de Tougnana. Cet espace devra abriter l'ensemble des infrastructures scolaires ( salles de classe, bureaux et annexes, terrain de sport etc..).

#### **e).Zone militaire:**

La zone militaire est prévue sur le bosquet de Kolomboye, situé à 2 km de Tenenkou.

L'accès se fait à partir de la digue de Penga qui devra être prolongé de près de 300m.

Le terrain prévu couvre une superficie de 20 ha. Le bosquet de Kimi, situé à coté de celui de Kolomboye pourra également servir de zone militaire.

Des études devront être menées pour le choix de l'un de ces deux sites.

#### **f).Zone de maraîchage:**

L'activité est prévue à l'intérieur des mares qui existent dans la ville. Elle est pratiquée au moment du retrait des eaux.

## II Voirie, Réseaux Divers et Environnement

### 2.1. Voirie

#### 2.1.1. Maillage

Le maillage du réseau a été dicté par la configuration du zonage d'une part et d'autre part par le souci de doter la ville d'un réseau de voirie susceptible d'assurer une circulation optimale entre les différentes parties de la ville et sa liaison avec d'autres localités. Le réseau se compose essentiellement d'une voie de ceinture sur laquelle s'appuient les voies constituées par les pistes principales et secondaires.

#### 2.1.2. Voies à créer

A Tenenkou, les voies à créer concernent uniquement les voies terrestres.

Les voies concernées sont:

- la voie digue de ceinture de la ville d'une emprise de 15m et d'une longueur de 3 km 360m;
- la voie digue de ceinture du bosquet de Tougnana d'une emprise de 15m et d'une longueur de 3 km 450m;
- la bretelle voie digue de liaison entre la voie digue de ceinture de Tougnana et celle de Tenenkou avec une emprise de 15m et une longueur de 5 km;
- la voie transversale Est-Ouest du bosquet de Tougnana d'une emprise de 15m et d'une longueur de 800m;
- la voie digue de liaison entre les voies digues de Penga, et de Dia, son emprise est de 15m et d'une longueur 400 m;
- la voie Nord-Sud de traversée de Tougnana qui se trouve dans le prolongement de la voie digue de Dia d'une longueur de 1km10 et d'une emprise de 15m;
- la continuité de la bretelle digue de liaison sur le bosquet de Tougnana d'une emprise de 15m et d'une longueur de 650m.

#### 2.1.3. Voie à aménager

Au regard de la position géographique et administrative de la ville de Tenenkou, il est indispensable d'aménager sur toutes leurs longueurs les pistes précitées (constat) pour la désenclaver. Toutefois, cette étude ne prendra en compte que les tronçons intérieurs à la commune pour l'évaluation financière.

##### a) En bitume:

Il s'agit de:

- du tronçon urbain de la piste Macina- Tenenkou-Diondiori, d'une longueur de 1 km et d'une emprise de 15 m .

##### b) En latérite:

- la piste Tenenkou –Sendé-Niono d'une longueur de 135 km et d'une emprise de 15 m dont 3 km à l'intérieur de la commune;
- la piste Tenenkou-Penga-Guanguel-Ouro Modi-Mopti d'une longueur de 120 km environs et d'une emprise de 15 m dont 5 km à l'intérieur de la commune;
- la piste Tenenkou-Tenema-Monimpé-Kolongo d'une longueur de 115 km et d'une emprise de 12m dont 3 km à l'intérieur de la commune;

- la voie digue Tenenkou-Dia en passant par Tougnana d'une longueur de 18 km et d'une emprise de 15m dont 3,900 km à l'intérieur de la commune;
- la rue allant de la voie digue de Dia en passant derrière le Centre de Santé de Référence pour rejoindre la voie de Diondiori au Sud du stade Afourou Gourdo DJIGANDE. Elle aura une emprise de 15 m et une longueur de 1km 500.
- La rue allant de la voie digue de ceinture à la voie de Macina en passant au Nord du Centre de Santé de Référence. Elle aura une emprise de 15 m pour une longueur de 1km 50
- La rue reliant la mare "Nabbé Tchindé" à la mare "Nawal Samba" d'une emprise de 15 m pour une longueur de 320m.

Il est recommandé aussi l'aménagement des pistes Tenenkou-Dioura et la bretelle voie digue penga-Koubi.

**c). Voies fluviales à aménager:**

Il s'agit principalement du canal de Penga afin qu'il puisse convenir au trafic des gros porteurs.

**2.1.4.Ouvrages d'arts**

**a).Ouvrages d'art à créer:**

- Un pont sur la voie digue Tenenkou Sindé-Niono sur le marigot "Goumou".

**b).Ouvrages d'art à réhabiliter:**

Deux (2) ouvrages d'art sur la voie digue Tenenkou-Penga

Un (1) ouvrage d'art sur la voie digue Tenenkou-Dia située entre Tenenkou et Tougnana.

## 2.2. Réseaux Divers

### 2.2.1. Réseau d'alimentation en eau potable

Il est indispensable de doter la ville d'un véritable réseau d'adduction d'eau; car le réseau actuel en plus de son eau impropre à la consommation humaine est obsolète dans sa conception. Il est aussi impératif d'interdire à la consommation l'eau des puits et des forages reconnue impropre à la consommation . Des bouches d'incendie doivent être installées sur les lieux publics pour lutter contre les incendies.

### 2.2.2. Réseau d'électricité

Le programme d'investissement d'EDM prévoit l'électrification de la ville en 2010 pour un coût estimatif de 480 millions f cfa. En attendant, les initiatives privées pourront être suscitées pour l'électrification de la ville. Les fournisseurs privés actuels devront impérativement respecter les règles de sécurité en la matière, les installations actuelles étant trop précaires.

### 2.2.3. Réseau téléphonique:

La SOTELMA devra renforcer la capacité du central téléphonique, renouveler et étendre son réseau.

### 2.2.4. Télévision –Radio-Poste

La couverture télévisuelle et radiophonique qui est plus ou moins suffisante souffre d'un problème de maintenance.

Le bureau de poste a besoin d'une réhabilitation et d'une modernisation de ses installations.

## 2.3. Environnement

### 2.3.1. Assainissement

#### 2.3.1.1. Drainage des eaux pluviales:

Le système de drainage des eaux pluviales est basé sur les mares. Les trois mares constitueront des bassins d'épargne de transit et auront l'espace compris entre Tougnana et Tenenkou ( ceinturé de voie digue) comme bassin d'épargne final. Les actions suivantes sont envisagées:

- Ceinture totale de la ville par des voies digues et des digues de protection;
- Surcreusage des trois mares afin d'augmenter leurs capacités et de diminuer leurs emprises.
- Aménagement des berges des mares et de l'espace récupéré en espace vert.
- Création de caniveaux entre les trois (3) mares. Ces caniveaux devront être dimensionnés pour permettre l'écoulement naturel des eaux d'une part et d'autre part éviter le débordement des eaux dans la ville.

Deux caniveaux sont à créer sur le bosquet de Tougnana.

#### 2.3.1.2. Evacuation des déchets liquides

##### a).Evacuation des eaux usées:

La construction de puisards ou de lits filtrants respectant les normes doit être recommandée au niveau de chaque concession.

##### b).Evacuation des excréta:

La construction de latrines maçonnées et vidangéables dans chaque concession doit être de rigueur. La Mairie doit se doter de camion vidangeur pour faire face à cette nouvelle exigence. Des édicules publiques au nombre de (9) devront être réalisées par la Mairie.



### **2.3.1.3. Evacuation des déchets solides**

Des dépôt d'ordures de transit au nombre de dix (10) sont prévus au niveau de chaque quartier. La Mairie ou un GIE d'assainissement devrait s'occuper de la collecte des ordures ménagères.

La Mairie s'occupera de l'acheminement de ces ordures vers les décharges finales. A ce titre des études devront être menées pour la localisation de deux décharges finales suivant les axes Tenenkou-Dia et Tenenkou Diondiori. Il est recommandé de limiter au strict minimum le séjour des animaux à l'intérieur de la ville.

### **2.3.1.4. Ouvrages d'assainissement**

Il s'agit: des voies digues, des digues de protection; des différents bassins d'épargne et de leurs accessoires.

Il est recommandé l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement de la ville de Tenenkou.

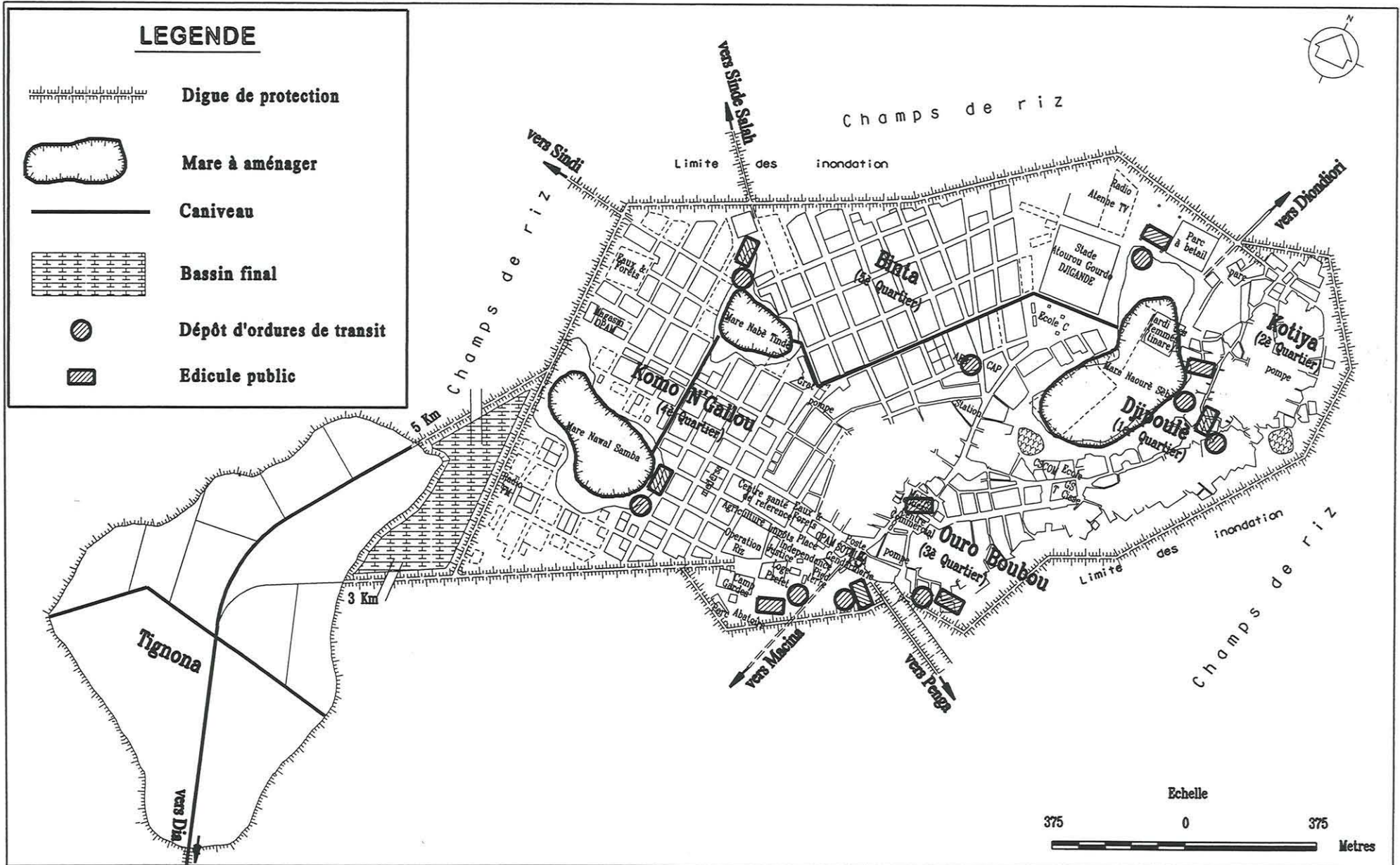
### **2.3.2. Préservation de la nature**

La ville de Tenenkou dans son ensemble est assez verte. Mais force est de constaté que les plaines environnantes manquent de couvert végétal due à leur exploitation en casiers rizicoles. Il est souhaitable en plus de la création de bandes vertes sur les différentes digues, d'encourager toute initiative tendant à une reforestation de certaines parties de la plaine.

Ces différentes actions pourront amoindrir si non freiner l'avancée du désert vers la ville.

# VILLE DE TENENKOU

## RESEAU D'ASSAINISSEMENT



### III. Equipements

Il ressort du constat que la commune est dotée d'équipements collectifs indispensables à la vie de la communauté.

Cependant, l'un des problèmes majeurs est la vétusté des équipements administratifs, sportifs et culturels ainsi que des équipements de sécurité. D'autre part on constate le manque d'un équipement important comme la gare routière en ce qui concerne le transport routier et d'un port fluvial en ce qui concerne le transport fluvial. L'ensemble des actions proposées ici apporteront les solutions à ces problèmes.

#### 3.1. Equipements administratifs

##### 3.1.1. équipements à créer

Il s'agit des services de l'administration ne possédant pas de locaux appropriés

Ce sont:

- La Chambre d'Agriculture: elle sera installée dans la nouvelle zone de bureaux prévue à Tougnana sur un terrain de 500m<sup>2</sup>
- Les ONG: elles seront installées dans la nouvelle zone de bureaux à Tougnana. La superficie de la parcelle à attribuer ne dépassera pas les 500m<sup>2</sup>.

##### 3.1.2. Equipements à réhabiliter

Il s'agit de:

- La Gendarmerie, la Prison civile, le Service de la Conservation de la Nature, le bureau des surveillants de Prison, la Mairie.

#### 3.2. Equipements scolaires

##### 3.2.1. Equipements à créer

La nécessité de la création d'un lycée a été constatée. La zone scolaire prévue à Tougnana servira à abriter le nouveau lycée. Sa surface sera d'environ 5 ha.

##### 3.2.2. Equipements à réhabiliter

- D'une manière générale on devrait procéder à la clôture de toutes les écoles.
- Le Jardin d'enfant: il devrait être réhabiliter et doter d'un minimum d'équipement.

#### 3.3. Equipements commerciaux

Il s'agit de:

- du centre commercial secondaire: pour abriter les activités commerciales dans la nouvelle zone de Tougnana, il sera créé un nouveau centre commercial d'une superficie de 3 ha;
- de la Gare routière : elle sera installée sur une superficie d'un ha sur la route de Macina au niveau de la gendarmerie;
- du centre artisanal: Il sera créé à Tougnana, sa superficie est de 3 ha;
- du port fluvial: Il sera aménagé sur la route de Penga à l'emplacement de l'actuel quai;
- de l'EDM son installation est prévue à l'Ouest de l'ORTM dans le quartier Binta au Nord-Ouest;

#### 3.4. Equipements touristiques et de loisirs

L'aménagement du quai fluvial pourra contribuer à l'épanouissement des activités de loisirs par l'installation de petits restaurants cafés dancings etc.

#### 3.5. Equipements sportifs et culturels

Il s'agit de la réhabilitation:

- du stade et des aires de jeux pour les rendre praticables en toute saison;
- de la maison des jeunes et la rendre multifonctionnelle;
- de la bibliothèque lecture publique.

### **3.6. Equipements culturels**

Les actions à mener dans ce domaine consisteront en:

- la sécurisation des cimetières existants contre les inondations;
- la création d'un nouveau cimetière à Tougnana.

### **3.7. Equipements de sécurité**

Il s'agit des principaux services chargés de la protection et de la sécurité des populations

Les actions à entreprendre se résument en:

#### **3.7.1. Equipements à reconstruire**

- reconstruction des locaux de la gendarmerie;
- reconstruction des locaux de la garde nationale;
- reconstruction de la prison civile et construction de bureaux pour les surveillants de prison dans la parcelle de proximité.

#### **3.7.2. Equipement à créer**

Le développement de la commune dans les 20 prochaines années nécessitera le renforcement des mesures de sécurité et de protection des populations. Ainsi il est envisagé la création d'un commissariat de Police dans la zone de bureau à Tougnana.

# DIFFERENTS TYPES D'EQUIPEMENTS

## LEGENDE

### ADMINISTRATION

1. Chambre d'agriculture
2. ONG

### SCOLAIRE

- 3 Lycée

### COMMERCE

4. Centre commercial
- 5 Central E.D.M.
6. Centre artisanal
7. Port fluvial
8. Gare routière

### CULTUELS

9. Cimetière

### SECURITE

- 10 Commissariat de Police



## **IV. Transport**

### **4.1 Infrastructures**

Les aménagements routiers et fluviaux proposés permettront un développement du secteur des transports.

### **4.2. Organisation du transport:**

Le développement du transport va susciter une organisation de celui ci à travers des structures associatives ( syndicat – coopérative ....).

### **4.3 Perspectives**

Les perspectives dans le domaine dépendent uniquement de la réalisation des infrastructures prévues.

## Evaluation du Schéma

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou a été évalué à onze milliards deux cent soixante quatorze millions huit cent cinquante mille francs CFA ( **11.274.850.000 F CFA** ) ( cf tableau n°18).

Le montant est composé des coûts:

- des études et délimitation d'espace;
- de l'aménagement des zones d'habitat;
- de l'aménagement des zones d'activités;
- de la réalisation de voies et réseaux divers;
- de la réalisation des équipements.

### 5.1. Etude et délimitation d'espaces

Les études portent sur l'élaboration des plans d'urbanisme sectoriel, au nombre de deux. Ils ont pour objet de préciser d'avantage le contenu du schéma, en proposant des mesures nécessaires à une meilleure organisation du cadre de vie des populations.

Le montant de ses études est évalué à cent millions ( **100.000.000 F CFA** ), totalement à la charge de l'Etat.

Les délimitations d'espaces concernent les nouvelles zones prévues dans le schéma. Ces zones doivent être préservées de toute tentative d'occupation . Les délimitations pourront être faites par un géomètre agréé. Elles sont à la charge de l'Etat et leur coût est estimé à trente millions ( **30.000.000 f cfa** ).

Les études et délimitation d'espace sont estimées à cent trente millions francs CFA ( **130.000.000 F CFA** ), à la charge de l'Etat. Elles représentent **1,15%** du coût du schéma.

### 5.2. Zones d'habitat

Les zones concernées se situent à Tougnana. Le terrain est relativement plat. Il nécessite un remblai par endroit. Les travaux de viabilisation porteront sur l'aménagement des voies principales. La superficie des zones d'habitat est de 41 ha. L'aménagement a été estimé à deux cent soixante six millions cinq cent mille ( **266.500.000 F CFA** ), à la charge de la commune. Le montant de l'aménagement des zones d'habitat représente **2,36%** du coût du schéma d'urbanisme de Tenenkou.

### 5.3. Zones d'activités.

Les zones d'activités concernées sont, la zone de bureaux, le centre commercial , le domaine scolaire, le centre artisanal et la zone militaire.

L'aménagement de la zone de bureaux, du domaine scolaire qui doit recevoir le lycée et de la zone militaire est estimée à trois cent quarante cinq millions cinq cent mille ( **345.500.000 F CFA** ) à la charge de l'Etat.

L'aménagement du centre commercial et du centre artisanal est estimé à Quarante huit millions sept cent cinquante mille francs CFA ( **48.750.000 F CFA** ), à la charge de la commune.

Le montant total de l'aménagement des zones d'activités est évalué à Trois cent quatre vingt quatorze millions deux cent cinquante mille francs **CFA 394.250.000 F CFA**), soit **3,50%** du coût du schéma.

#### **5.4 Voirie et réseau divers**

Ce volet porte sur l'aménagement de voies existantes, la création de nouvelles voies, l'alimentation en eau potable, l'électrification de la ville, l'amélioration de la couverture en téléphone et l'assainissement.

La voirie comporte des voies digues, des voies fluviales et des ouvrages d'arts. Le montant prévue pour la voirie est évaluée à huit milliards cinq cent quatre vingt onze millions cinq cent mille francs CFA (**8.591.500.000 F CFA** ) dont six milliards huit cent onze millions (**6.811.000.000F** ) de francs CFA soit **79,27%** au compte de l'Etat et un milliard sept cent quatre vingt millions cinq cent mille francs CFA (**1.780.500.000**) francs CFA, soit **.20,73%** au compte de la commune urbaine de Tenenkou.

Les réseaux divers sont constitués par l'assainissement et l'électrification de la ville. Le montant prévu s'élève à: Sept cent quatre vingt douze millions huit cent cinquante mille (**792.850.000** ) francs CFA.

L'assainissement est entièrement à la charge de la commune pour un montant de trois cent douze millions huit cent cinquante mille ( **312.850.000** ) francs CFA soit **39,5%** du montant des réseaux divers. Quant à l'électrification de la ville, elle est estimée à quatre cent quatre vingt millions (**480.000.000**) de francs CFA, soit **60,5%** du montant des réseaux divers, à la charge des privés.

Le montant total des travaux de voirie et réseaux divers est estimé à neuf milliards trois cent quatre vingt quatre millions cinq cent mille ( **9.384.500.000** ) francs CFA dont **72,58%** à la charge de l'Etat, **22,31%** à la charge de la commune urbaine et **5,11%** à la charge des privés. Le montant des VRD représente **86,93%** du coût du schéma

#### **5.5. Equipements**

Les équipements concernés sont: les bureaux à construire pour les services de l'administration, la mairie et des privés ainsi que les équipements scolaires, commerciaux, sportifs, culturels, culturels et de sécurité.

Le montant prévu pour ces équipements est estimé à un milliard cent millions (**1.100.000.000** ) francs CFA dont **595.000.000F CFA** soit **54%** au compte de l'état , **305.000.000 F CFA**, soit **27,70%** au compte de la commune urbaine et **200.000.000 f CFA** soit **18,30%** au compte des privés. La part des équipements représente **6,50%** du coût du schéma.

Tableau n°18: Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
I	Délimitation d'espaces	Préserver les espaces	FF	30	30			
II	Elaboration de Plan Urbanisme Sectoriel	Préciser d'avantage le contenu du schéma	2	50	100			
III	Aménagement des zones d'habitat	Créer des parcelles viables pour l'habitat	41 ha	6,5		266,5		
IV	Aménagement des grandes zones d'activités							
4.1	Aménagement de la zone de bureaux	Créer les conditions propices à l'installation des services	3 ha	6,5	19,5			
4.2	Aménagement du centre commercial	Créer les conditions favorables au développement du commerce à Tougnana	5 ha	6,5		32,5		
4.3	Aménagement du domaine scolaire	Promouvoir l'enseignement	4 ha	6,5	26			
4.4	Aménagement d'une zone artisanale	Promouvoir le secteur artisanal	2,5 ha	6,5		16,25		
4.5	Aménagement de la zone militaire	Assurer la sécurité des populations	FF	300	300			
<b>Sous total grandes zones d'activités: 790.500.000 F CFA</b>					<b>475,5</b>	<b>315</b>		

Tableau n°24: ( suite ) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
<b>V</b>	<b>Voirie et Réseaux Divers</b>							
<b>5.1</b>	<b>Voies terrestres à créer</b>							
5.1.1	Voies digues en latérite	Désenclaver	12km55	300	3.765	-	-	-
5.1.2	Voie normales en latérite	Désenclaver	2km55	150	-	382,5	-	-
<b>5.2</b>	<b>Voies terrestres à aménager</b>							
5.2.1	Voies normales en bitume	Désenclaver	1 km	200	200			
5.2.2	Voies digues en latérite	Désenclaver	8km900	200	1.780			
5.2.3	Voies normales en latérite	Désenclaver	9km32	150	-	1.398		
<b>5.3</b>	<b>Voies fluviales à aménager</b>							
5.3.1	Canal de Penga	Désenclaver	5km	200	1.000			
<b>5.4</b>	<b>Ouvrages d'art</b>							
	Pont à construire	Désenclavement	1	30	30			
	Prises et vidange à réhabiliter	Irrigation	3	12	36			
<b>Sous total voirie : 8.591500.000 F CFA</b>					<b>6.811</b>	<b>1.780,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau n°24: ( suite ) Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
<b>5.5</b>	<b>Assainissement</b>							
5.5.1	Digues de protection à construire	Protection contre l'inondation	2km350	15	-	35,25	-	-
5.5.2	Mare à aménager	Améliorer les conditions sanitaires	3	10	-	30	-	-
5.5.3	Bassin final et accessoires à construire	Améliorer les conditions sanitaires	1	30	-	30	-	-
5.5.4	Caniveau à construire	Améliorer les conditions sanitaires	1km640	15	-	24,6	-	-
5.5.5	Dépôt de transit	Améliorer les conditions sanitaires	10	2	-	20	-	-
5.5.6	Décharges finales	Améliorer les conditions sanitaires	2	10	-	20	-	-
5.5.7	Edicules publiques	Améliorer les conditions sanitaires	9	17	-	153	-	-
<b>Sous total Assainissement : 312,85</b>						<b>312,85</b>		
<b>5.6</b>	<b>Electricité</b>	<b>Développement</b>			-	-	<b>480</b>	
<b>Sous total électricité : 480</b>							<b>480</b>	
<b>Total Voirie – RD - Assainissement : 9.384.500.000 F CFA</b>					<b>6.811</b> <b>72,58%</b>	<b>2093,35</b> <b>22,31%</b>	<b>480</b> <b>5,11%</b>	

Tableau n°33 ( suite ) : Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
<b>VI</b>	<b>Equipements</b>							
<b>6.1</b>	<b>Equipements administratifs</b>							
6.1.1	Construction des bureaux de la chambre d'agriculture	Améliorer les conditions de travail	01	40	40			
6.1.2	Construction des bureaux pour ONG	Améliorer les conditions de travail	03	60			60	
6.1.3	Reconstruction des bureaux du service conservation de la nature	Améliorer les conditions de travail	01	40	40			
6.1.4	Reconstruction des locaux de la mairie	Améliorer les conditions de travail	01	40		40		
<b>Sous total équipements administratifs : 180</b>					<b>80</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	
<b>6.2</b>	<b>Equipements scolaires</b>							
6.2.1	Construction d'un lycée	Promouvoir l'éducation secondaire dans la commune	01	200	200			
6.2.2	Clôture des écoles	Sécurisation des écoles	02	15		15		
6.2.3	Réhabilitation du jardin d'enfant.	Améliorer les conditions d'épanouissement des enfants	01	10		10		
<b>Sous total équipements scolaires : 225</b>					<b>200</b>	<b>25</b>		

**Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Tenenkou et Environs (2004 - 2023 )**

Tableau n°33 ( suite ): Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
<b>6.3</b>	<b>Equipements commerciaux</b>							
6.3.1	Aménagement du centre commercial secondaire	Promouvoir les activités commerciales	01	100		100		
6.3.2	Aménagement de la gare routière	Promouvoir le transport	01	150	50	50	50	
6.3.3	Aménagement du centre artisanal	Promouvoir l'artisanat	01	40			40	
6.3.4	Aménagement du port fluvial	Développer le transport fluvial	01	150	50	50	50	
<b>Sous total équipements commerciaux : 440</b>					<b>100</b>	<b>200</b>	<b>140</b>	
<b>6.4</b>	<b>Equipements sportifs et culturels</b>							
6.4.1	Réhabilitation du stade	Promouvoir les activités sportives	FF	10		10		
6.4.2	Réhabilitation des aires de jeux	Promouvoir le sport et les activités culturelles		05		5		
6.4.3	Réhabilitation de la maison des jeunes	Promouvoir les activités de la jeunesse	01	30	30			
6.4.4	Réhabilitation de la bibliothèque lecture publique	Promouvoir la culture	01	15	15			
<b>Sous total équipement sportifs et culturels : 60</b>					<b>45</b>	<b>15</b>		

**Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Tenenkou et Environs (2004 - 2023 )**

Tableau n°33 ( suite ): Coût estimatif du Schéma Directeur d'Urbanisme de Tenenkou et environs

N°	Action programmée	Objectif recherché	Quantité	Coût unitaire en million de FCFA	Structure responsable du financement et montant en million de F CFA			
					Etat	Collectivités Territoriales	Privés	Population
<b>6.5</b>	<b>Equipements culturels</b>							
6.5.1	Sécurisation des cimetières	Sécuriser les cimetières	02	15		15		
6.5.2	Création cimetière à Tougnana	Désengorger les cimetières existants	01	10		10		
<b>Sous total équipements culturels : 25</b>						<b>25</b>		
<b>6.6</b>	<b>Equipements de sécurité</b>							
6.6.1	Reconstruction des locaux de la Gendarmerie	Améliorer les conditions de travail	01	30	30			
6.6.2	Reconstruction des locaux de la Garde nationale	Améliorer les conditions de travail	01	30	30			
6.6.3	Reconstruction des locaux de la prison civile	Améliorer les conditions carcérales	01	50	50			
6.6.4	Construction des locaux des surveillants de prison	Améliorer les conditions de travail	01	30	30			
6.6.5	Construction d'un commissariat de Police	Assurer la sécurité des populations	01	30	30			
<b>Sous total équipements de sécurité : 170</b>					<b>170</b>			
<b>Total équipements :1.100</b>					<b>595</b>	<b>305</b>	<b>200</b>	
<b>Total général :11.274.850.000 F CFA</b>					<b>7.591,5</b>	<b>2.713,6</b>	<b>680</b>	
<b>Pourcentage : 100%</b>					<b>67,33</b>	<b>24</b>	<b>8,67</b>	

## I. STRATEGIES

Le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Tenenkou et environs définit les grandes orientations du développement de la ville pour une période de vingt (20) ans (2023). Afin que ce développement puisse se faire de manière harmonieuse, tout en évitant les opérations qui sont de nature à modifier les objectifs de la planification, il s'avère nécessaire de dégager un ensemble de stratégies susceptibles de faciliter la gestion et la maîtrise de la croissance urbaine par les autorités communales. Ces stratégies sont de quatre (4) ordres qui sont : foncière, institutionnelle, financière et sectorielle.

### 1.1. Stratégie foncière

Afin d'atteindre les objectifs du Schéma, il est nécessaire que les mesures foncières soient conformes aux orientations du code domanial et foncier.

La stratégie foncière est axée sur la préservation des espaces urbains et surtout déjà ceux programmés par le Schéma et leur utilisation suivant la destination programmée.

Pour la gestion de l'espace défini, il est nécessaire de procéder aux immatriculations foncières. La mise en place d'un observatoire du foncier est de nature à impliquer l'administration, la société civile et les techniciens dans la gestion du foncier. Elle permettra aussi à la commune rurale de Tenenkou et les communes rurales limitrophes de travailler en concertation pour sauvegarder les intérêts de leurs populations respectives.

Il appartiendra donc à la commune de veiller au maintien de l'équilibre entre l'agglomération urbaine et les villages de la commune. Depuis l'avènement de la décentralisation, c'est la mairie à travers sa commission domaniale qui est chargée de l'application des textes.

### 1.2 Stratégie institutionnelle.

Pour atteindre les objectifs du présent Schéma, il est indispensable de mettre en place une structure qui aura pour tâches de suivre et évaluer régulièrement les actions prévues. Cette structure pourra se réunir une à deux fois par an pour faire le point des réalisations, recenser les problèmes et difficultés à mis parcours afin de dégager les solutions appropriées et s'il y a lieu proposer la révision du Schéma.

A cet effet il est recommandé, dès l'approbation du schéma, la mise en place par le Préfet du cercle, d'un comité de suivi et d'évaluation du Schéma. Ce comité local sera composé comme suit:

- le Préfet de Tenenkou, Président ;
- le représentant du conseil de cercle ;
- les conseillers municipaux de la commune de Tenenkou au nombre de 3 dont le Maire;
- les représentants du chef de village de Tenenkou au nombre de .....;
- un représentant de chacune des mairies des communes limitrophes ;
- un représentant du service chargé de l'urbanisme – Rapporteur ;
- les représentants des services techniques chargés des routes, de la topographie et de l'assainissement ;
- le représentant du service chargé des domaines ;
- le représentant de la chambre du commerce et d'industrie ;
- les représentants des ONG, et GIE ;
- le représentant de la coordination des radios libres ;
- toutes autres personnes physiques ou morales dont l'expertise permet d'améliorer le cadre de vie des populations.

### 5.3.Stratégie financière

Le coût total du Schéma Directeur d'Urbanisme: a été évalué à **11.274.850.000 francs CFA** réparties entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et les Privés.

#### 1.3.1. Etat

Il a une charge financière de l'ordre de **7.591.500.000 F CFA** soit **67,33. %** du coût du projet. La réalisation des infrastructures tels que, les bureaux des services locaux, l'hôpital, les équipements de sécurité et de protection civile ainsi que les voies lui est réservée. Le regroupement de certains services locaux dans un même bâtiment conçu à cet effet pourra réduire de beaucoup les charges financières. La réalisation des pistes rurales dont l'aménagement constitue le volet le plus important pourra être soumise au programme national d'infrastructures rurales (P.N.I.R ).

#### 1.3.2. Collectivités Territoriales

Elles ont une charge financière de **2.713.600.000 F CFA** soit **24 %** du coût du projet soit environ 135.680.000 F CFA par an.

Les aménagements prévus au compte des collectivités sont essentiellement composés de travaux dont les charges sont répercutées sur les bénéficiaires. Il s'agit notamment :

- de la viabilisation des zones d'habitation;
- de la viabilisation des zones d'activités tels que le centre commercial et la gare routière.

L'aménagement de certaines voies et des collecteurs constitue également un volet important. Pour son financement, la mairie pourra s'adresser aux partenaires au développement.

Tableau n°25: Budget de la commune des 3 dernières années d'exercice

N°	Année	Dépenses CFA		
		Fonctionnement	Investissement	Total
1	2000	8.111.493	2.360.532	10.472.025
2	2001	18.194.726	1.850.000	20.044.726
3	2002	22.538.568	39.650.000	62.188.568
4	Moyenne	16.281.596	14.620.177	30.901.773

- De l'analyse du budget de la commune, il ressort qu'en moyenne 68% des dépenses ont été destinés au fonctionnement et 32% aux investissements qui ont un rapport avec les aménagements prévus dans le Schéma. Ce qui est une bonne tendance qui mérite d'être poursuivie.

Concernant le cas précis des investissements de l'année 2002, le montant alloué par l'ANICT (21.000.000 F CFA ) représente la plus grosse part.

Le programme d'investissement prévu doit être poursuivi pour que la part de l'investissement soit plus importante que celle du fonctionnement. Surtout si on tient compte du fait que l'un des objectifs de la mairie est le développement harmonieux du cadre de vie des populations.

Il apparaît également que les moyens de la commune sont réduits pour faire face à une telle charge financière. Mais, si l'on tient compte du fait que les dépenses à effectuer par la commune portent surtout sur l'aménagement des terrains dont les coûts sont répercutés sur les bénéficiaires, la charge paraît supportable. Il reste maintenant à la commune de disposer de moyens pour la réalisation de ces infrastructures.

A cet effet, la commune pourra solliciter les expertises nécessaires pour monter des dossiers économiquement rentables à soumettre à des bailleurs de fonds tels que la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), l'Office Malien de l'Habitat (O.M.H).

La commune pourra également solliciter le concours des villes jumelées, des ONG, et pourquoi pas des opérateurs économiques installés sur place pour la réalisation entre autres des travaux de voirie et d'assainissement.

### **1.3.3. Privés**

- Ils ont une charge financière de l'ordre de 680.000.000 F CFA soit 8,67% du coût du projet.

La mise en place du réseau d'électricité, constitue le volet le plus important.

Les privés interviennent également dans la réalisation des équipements commerciaux (centre commercial, gare routière).

Il est nécessaire de mener une bonne politique de sensibilisation afin que les privés puissent adhérer pleinement au projet.

Il est surtout important d'acquérir leur confiance.

### **1.3.4 Populations**

Elles interviennent pour le paiement des frais d'édilité et frais de viabilisation des parcelles à usage d'habitation.

Elles pourront également intervenir dans les actions d'assainissement et de salubrité, si elles sont bien sensibilisées (journées de salubrité).

## **1.4. Stratégie sectorielle**

Pour l'application du SDU, il est prévu l'élaboration des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols et établissant des précisions pour les différents secteurs couverts par le Schéma Directeur d'Urbanisme. Chaque secteur fera l'objet d'une étude détaillée appelée "Plan d'Urbanisme sectoriel" (PUS) dans le but de préciser de manière détaillée le contenu du Schéma.

Le PUS doit être conforme aux orientations du Schéma et préciser les règles d'utilisation du sol.

Dans le cadre de cette étude la ville a été divisée en deux secteurs appelés zones de P.U.S. en tenant compte des bassins versants.

### **1.4.1. Zone de PUS n° I ou secteur Est**

Elle couvre une superficie d'environ 20 ha et comprend la plupart des équipements notamment l'auto gare, le stade omnisports, le nouveau centre commercial, la nouvelle zone de bureaux. Elle est limitée:

- au Nord par la digue de protection;
- au Sud par les zones inondables (champs de culture de riz) ;
- à l'Est par les champs de cultures de riz ;
- à l'Ouest par la digue de protection et les champs de culture.

Cette zone se caractérise par :

- l'absence de structure d'assainissement ;
- la présence de mares à aménager en bassin d'épargne.

#### 1.4.2 Zone du PUS n°2 ou secteur Ouest

Elle est constituée par le site prévu pour les zones d'extension de la ville et couvre une superficie d'environ 50 ha. Cette zone se caractérise par:

- La présence de la voie digue d'accès au site à aménager;
- La voie digue de ceinture du site à aménager afin d'éviter les problèmes d'assainissement qu'on rencontre présentement dans la ville de Tenenkou.

Elle est entourée par les champs de riz qui constituent ses limites.



## II. PHASAGE

### 2.1. Première phase (2004 – 2013 )

Dans le domaine de l'habitat la mairie doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la densification des parcelles attribuées.

La surface prévue pour cette phase est de 20 ha., située dans la partie Est de Tougnana .

- Le niveau minimum d'aménagement requis est la réalisation du remblai et des voies principales
- La voirie portera sur l'ensemble des voies à aménager et la délimitation des voies à créer.
- L'assainissement portera sur la réalisation des infrastructures prévues.

### 2.2. Deuxième phase :(2014 – 2023 )

Dans le domaine de l'habitat, l'accent devra être mis sur la densification des tissus en formation résultant de la première phase. L'aménagement de nouvelles zones d'habitat portera sur 30 ha situés à l'Ouest de Tougnana.

La voirie portera sur le latéritage des voies à créer et la réalisation des ouvrages d'art.



### III. RECOMMANDATIONS

Dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma, les recommandations ci-après sont faites à l'endroit du comité de suivi et d'évaluation ainsi qu'aux différents acteurs chargés de l'application. Ces recommandations sont :

- sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs sur les objectifs du Schéma ;
- sensibiliser et informer les autorités des communes sur les instruments de gestion de leurs agglomérations ;
- dynamiser et appuyer les actions des G.I.E dans le cadre de l'assainissement et sensibiliser les populations afin qu'elles adhèrent aux actions de collecte et d'évacuation des ordures ;
- transmettre les copies du SDU, après approbation, aux acteurs concernés et tenir un séminaire de restitution ;
- faire l'adressage des rues.

Les services tels que l'EDM, la SOTELMA et d'autres concessionnaires devront informer les autorités communales de tous travaux à entreprendre dans la commune.

#### IV. ANNEXES

## DELIBERATION N° 03-006/CUT

Le conseil communal de la commune urbaine de Tenenkou convoqué en session extraordinaire le 17-10-03 s'est réuni le 25-10-03 sous la présidence du Maire Amadou Boubou SOW dans la salle de délibération de la mairie. Le secrétariat était assuré par le secrétaire général de la mairie Belco TAMBOURA.

**Ordre du jour:** Etude et Approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la commune urbaine de Tenenkou et environs.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents: 11

Nombre de conseillers absents 0

Le quorum atteint, le conseil a valablement délibéré.







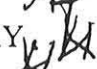


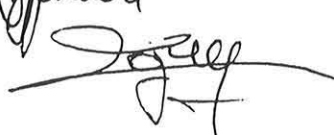
Le conseil communal après avoir délibéré au scrutin public par 11 voix pour et 0 contre.

### Décide:

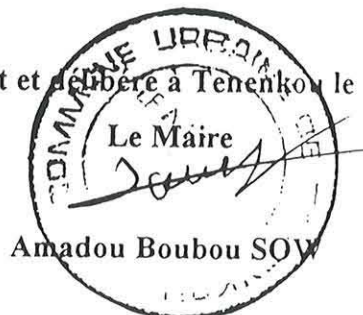
**Article 1<sup>er</sup>:** D'adopter le Schéma Directeur d'Urbanisme de la commune urbaine de Tenenkou et environs pour les années 2004-2023.

**Article 2:** La présente délibération sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ont signé avec le président les conseillers présents.

1. Amadou DAOU 
2. Salif NIANG 
3. Mody CISSE 
4. Oumar DJIGANDE 
5. Boubaçar THIOCARY 
6. Moussa Amadou COULIBALY 
7. Almassi Gouro Bori THIOCARY 
8. Sambourou CISSE 
9. Hama DJIGANDE 
10. Brahim GADIAKA 

Fait et délibéré à Tenenkou le 25-10-03



## DECISION N° 03-019/CT

### PORTANT APPROBATION,

de la délibération N°03-006/CUT en date du 25-10-2003 du Conseil de la Commune Urbaine de Tenenkou, relative au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Tenenkou et environs.

### LE PREFET DU CERCLE DE TENENKOU

VU, la constitution de la République du Mali;  
VU, la loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales;  
VU, la loi 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités;  
VU, la loi 96-050 du 16 octobre 1996 portant principe de constitution de gestion du domaine des collectivités territoriales;  
VU, le Décret N°99-370/P.RM DU 24-11-1999 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales;  
VU, le Décret N°95-210/P.RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales;  
VU, la délibération du conseil communal de la commune urbaine de Tenenkou.

## DECIDE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Est approuvée la délibération N°03-006/CUT en date du 25-10-2003 du Conseil de la Commune Urbaine de Tenenkou, relative au Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) de Tenenkou et environs.

ARTICLE 2: La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

#### AMPLIATIONS:

- HC-R..MOPTI
- COMMUNE DE TENENKOU
- BUREAU D'ETUDES-BEID
- ARCHIVE/CHRONO

TENENKOU, le 25 Octobre 2003.

LE PREFET

1  
1  
1  
2/5



Alou DIARRA  
Administrateur Civil

## LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM ET PRENOM	FONCTION/SERVICE
1	Belco TAMBOURA	Secrétaire Général Mairie
2	Amadou DAOU	Mairie
3	Modibo DJIGUANDE	AMAP
4	Oumar THIOCARY	Représentant chef de village
5	Hamadoun DJIGUIBA	DR.P.S – Mopti
6	Nouhoum LANDOURE	Notable
7	Abdrahamane SOW	Représentant chef de village
8	Sékou SYLLAKE	Commune Ouro Ardo
9	Oumar DJIGUANDE	C.C. Urbaine
10	Sambourou CISSE	C.C. Urbaine
11	Diakaria KEITA	D.R.C.P.N
12	Ousmane COULIBALY	D.R.U.H
13	Bréhima KONE	D.R.U.H
14	Ibrahim DIARRA	Santé
15	Malick Borè SOW	Mairie Ouoguiré
16	Boubacar MAIGA	Garde Nationale
17	Panom BAMBA	ONP SOTELMA
18	Mme DIARRA Aminata MAIGA	S.D.S.E.S
19	Sidi ARAMA	Coordinateur ONG
20	Yacouba MAIGA	Radio DIAKA KENEYELEN
21	Seydou SAMAKE	O.R.T.M
22	Minkaïllou OUATTARA	S.L.R.C
23	Boubacar Oumar THIOCARY	Cooperative Eléveurs
24	Mamadou KOUMA	Jeunesse
25	A/C Hady BALLO	Gendarmerie
26	Baba DIALLO	Commerce
27	Abdoulaye SAMANTA	Pêche
28	Fotigui TRAORE	Service Conservation de la Nature
29	Mamadou DOUCOURE	Transport
30	Salif YOSSE	D.L.C.A
31	Youssef ALI	Service Jeunesse
32	Barké LANDOURE	Conseil de Cercle
33	Yacouba KOUSSOUBE	SLACAER
34	Ibrahima GADIAKA	Coopérative des agriculteurs
35	Afourou BOCOUM	Chambre d'Agriculture du Mali
36	Boubacar GATTA	CAP
37	Alassane MAIGA	Office riz
38	Moussa M'BO	Chambre des Métiers
39	Koullé GOITA	CAFO
40	Salif TRAORE	Coopérative pêcheurs
41	Fané COULIBALY	Perception
42	Mamadou MANGARA	D.N.U.H
43	Ousmane DIARRA	D.N.U.H